



# Activités législatives

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

# Activités législatives

2009



# Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Roy Boudreau, président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick En couverture : **Province Hall**, vers 1860-1870.

Source : Bibliothèque et Archives du Canada.

Le 29 novembre 2000, est dévoilée une plaque célébrant la désignation du Complexe de l'Assemblée législative comme lieu historique provincial.

Depuis 200 ans, les parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick se réunissent à divers endroits.

Le premier groupe de députés du Nouveau-Brunswick se réunit le 3 janvier 1786 à l'auberge Mallard House, à Saint John. Le gouverneur Thomas Carleton insiste pour que Fredericton soit la capitale, surtout du fait qu'elle est moins exposée à des attaques venant des États-Unis.

À Fredericton, les députés se réunissent à Mansion House, résidence officielle du gouverneur, située à l'emplacement actuel de la Résidence du gouverneur, chemin Woodstock, puis à British American Coffee House, rue Queen (démoli en 1961 pour faire place au Playhouse), en attendant qu'une commission conçoive un édifice convenable pour loger l'Assemblée législative et le palais de justice.

Au début des années 1800, les députés siègent dans un nouveau bâtiment, connu sous le nom de Province Hall et sis à l'emplacement actuel de l'Assemblée législative. Construction de bois, il comprend une partie parincipale et deux ailes. La partie principale abrite l'Assemblée, le Conseil législatif et la Cour suprême. L'aile est loge les cabinets des juges ainsi que la bibliothèque de droit ; l'aile ouest, les salles de comités et le bureau du greffier. L'immeuble est décrit comme un bâtiment en bois spacieux mais d'allure quelconque. Un édifice plus grand et plus élégant est de plus en plus préconisé. Vers la fin des années 1870, le gouvernement lance un appel d'offres pour la conception d'un nouvel édifice. Par coïncidence, deux semaines après le choix du projet, en 1880, Province Hall est la proie des flammes et rasé.

Les bâtiments en pierre de part et d'autre de Province Hall ne sont pas détruits, et celui de gauche, désigné ancien édifice du ministère de l'Éducation et maintenant doté d'un étage supérieur, loge l'opposition officielle depuis plusieurs décennies.

Le bureau de l'arpenteur général (plus tard les bureaux du ministère des Terres de la Couronne) figure à l'extrême droite de la photo. L'Édifice ministériel est construit en 1888 à l'ancien emplacement du bureau de l'arpenteur général. Le Bureau des député(e)s du gouvernement, le Bureau du hansard et la Tribune de la presse parlementaire occupent cet édifice.

Le 17 août 2010

L'honorable Roy Boudreau Président de l'Assemblée législative Pièce 31, Assemblée législative Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 21<sup>e</sup> rapport annuel, *Activités législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La greffière,

Loudana latalli Smice

# Table des matières

Aperçu de l'année	7
Bureau de l'Assemblée législative	10
Énoncé de mission	10
Organigramme	10
Description des fonctions	11
Bureau du greffier	12
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure	12
Activités des comités permanents et spéciaux	18
Statistiques comparatives sur la Chambre	23
Services des finances et des ressources humaines	24
Sommaire financier de l'Assemblée législative	27
Effectif de l'Assemblée législative	27
Services de protocole, de sécurité et d'accueil	28
Bibliothèque de l'Assemblée législative	30
Bureau du hansard	35
Traduction des débats	38
Projet spécial	41
Programme pour les parlementaires	43
Hommages	44
Publications et ressources électroniques	46
Notes	48

### Aperçu de l'année

#### Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée

L'année civile 2009 est une année occupée pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative. Au cours de l'année civile, une session est achevée, une nouvelle session est amorcée, le premier lieutenant-gouverneur autochtone est installé, un nouveau député est assermenté, un député est nommé au Sénat, un remaniement ministériel a lieu, et les travaux de restauration de l'édifice et de l'enceinte de l'Assemblée législative se poursuivent dans les délais prévus.

La troisième session de la 56<sup>e</sup> législature (ouverte le 25 novembre 2008) reprend le 17 mars 2009 et se poursuit jusqu'au 19 juin, avant d'être ajournée au 24 novembre. La Chambre est convoquée une semaine plus tôt, le matin du 17 novembre, et la troisième session, qui compte 65 jours, est officiellement prorogée. La quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature est officiellement ouverte le même jour à 15 h et se poursuit pendant 20 jours, pour ajourner le 18 décembre. La Chambre siège pendant 69 jours en 2009, par rapport à 65 jours en 2008. Les comités parlementaires demeurent actifs pendant l'intersession, puisqu'ils siègent pendant 47 jours en tout, par rapport à 76 jours en 2008.

Le Bureau de l'Assemblée législative est l'organe administratif de l'Assemblée législative. En 2009, le personnel du Bureau de l'Assemblée législative continue de fournir des services de soutien professionnels et impartiaux à tous les parlementaires.



S.H. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, inspecte la garde d'honneur le 17 novembre 2009, jour de l'ouverture officielle de la quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature. Photo gracieuseté de Harry Mullin.

Le personnel de chaque direction atteint ou dépasse l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires élus à exécuter leurs tâches de législateurs, ce qui comprend veiller à ce que les services de soutien nécessaires soient accessibles aux parlementaires lorsque la Chambre et les comités siègent et à ce que les activités et projets spéciaux soient exécutés efficacement dans les délais prévus. Le travail que chaque membre du personnel accomplit avec dévouement contribue nettement à maintenir à un niveau élevé les services assurés aux parlementaires pendant la session et l'intersession.

Le 2 janvier 2009, Percy Mockler est nommé au Sénat du Canada. Au moment de sa nomination, M. Mockler est le député progressiste-conservateur de Restigouche-la-Vallée. Il avait été élu pour la première fois en 1982. Il est réélu lors d'une élection partielle en 1993, et de nouveau en 1995, en 1999, en 2003 et en 2006. Le 24 mars, le premier ministre Graham présente le député libéral nouvellement élu Burt Paulin, qui a été élu lors d'une élection partielle tenue le 9 mars dans Restigouche-la-Vallée, par suite de la démission de Percy Mockler. M. Paulin représentait la circonscription électorale de Restigouche-Ouest de 2003 à 2006.

Le 17 avril 2009, afin de célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, l'Assemblée adopte une résolution présentée par le premier ministre Shawn Graham, appuyé par le chef de l'opposition David Alward, en vue de réitérer et de réaffirmer l'adhésion et l'appui de l'Assemblée aux principes d'égalité linguistique qui caractérisent le Nouveau-Brunswick depuis 1969.

Le 22 juin 2009, le premier ministre Graham annonce un remaniement ministériel. Deux ministres échangent leur portefeuille : Victor Boudreau est nommé ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick, et Greg Byrne devient ministre des Finances. Roland Haché passe du ministère de l'Environnement à celui de l'Éducation, et Kelly Lamrock passe de l'Éducation au Développement social, en plus d'être responsable de l'habitation. Mary Schryer quitte le ministère du Développement social pour devenir ministre de la Santé et ministre responsable de la condition de la femme. Michael Murphy, anciennement à la Santé, est nommé ministre de la Justice et de la Consommation et procureur général. Il demeure leader parlementaire du gouvernement. T. J. Burke, ministre de la Justice et

procureur général depuis 2006, prend en charge le portefeuille de l'Environnement, mais remet sa démission peu après afin de reprendre la pratique du droit. Il continue de représenter la circonscription de Fredericton-Nashwaaksis. Le 24 juillet, Rick Miles, député de Fredericton-Silverwood, est assermenté comme membre du Conseil exécutif et nommé ministre de l'Environnement.

Graydon Nicholas, de la Première nation Tobique, est installé comme 30<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur de la province lors d'une cérémonie qui se tient dans le parc de la Résidence du gouverneur le 30 septembre. Le premier ministre Shawn Graham souligne les réalisations majeures du juge Nicholas ainsi que l'importance d'être le premier lieutenant-gouverneur autochtone de la province. Le premier ministre déclare que les gens du Nouveau-Brunswick sont reconnaissants de l'apport remarquable de Son Honneur à la société à titre de juge à la Cour provinciale, de défenseur des Premières nations, de leader communautaire et de défenseur des droits des Autochtones et des droits de la personne. « Aujourd'hui marque un jalon dans l'histoire de notre province, un iour dont se souviendront fièrement tous les gens du Nouveau-Brunswick, surtout les membres des Premières nations.» Le chef de l'opposition officielle David Alward appuie la nomination et souligne que Graydon Nicholas est une personne intègre dont le parcours remarquable viendra enrichir le rôle de lieutenant-gouverneur.

L'ancien lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson reçoit des remerciements pour les six années qu'il a consacrées au service de la population du Nouveau-Brunswick. On souligne que, par son travail inlassable en faveur de l'avancement social et culturel de la province, il laisse sur la charge de lieutenant-gouverneur une marque distinctive et indélébile qui sera une source d'inspiration pour son successeur et tous les autres qui suivront au cours des années à venir.

Le 29 octobre 2009, le premier ministre Shawn Graham et le premier ministre du Québec Jean Charest se rencontrent à Fredericton pour signer un protocole d'entente entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Québec. Selon les modalités de l'entente proposée, Hydro-Québec se porterait acquéreur de la plupart des éléments d'actifs d'Énergie NB contre une somme équivalente à la dette d'Énergie NB qui se chiffre à 4,75 milliards de dollars. On annonce que le cadre réglementaire proposé décrit dans le protocole d'entente serait renvoyé à un comité

parlementaire aux fins d'examen et de rétroaction. La vente proposée d'Énergie NB à Hydro-Québec domine la période des questions, les déclarations de ministres et de députés ainsi que les débats sur le parquet pendant les quatre semaines où la Chambre siège en novembre et en décembre. Un nombre record de pétitions, soit 90, est présenté au cours des quatre semaines de session de la Chambre à la fin novembre et en décembre, dont la majorité porte sur la vente proposée d'Énergie NB.

Cette année est la première année complète où l'Assemblée législative donne libre accès sur le Web, le jour même ou le lendemain, aux archives audio et vidéo de la période des questions. En tout, 71 357 personnes utilisent le nouveau service. Comme c'est le cas pour la transmission en continu des délibérations sur le Web et d'autres activités spéciales telles que le discours du trône et le discours du budget, les signaux audio de la période des questions sont diffusés simultanément dans trois formats : la langue d'origine, la version interprétée vers l'anglais et la version interprétée vers le français. En outre, les signaux vidéo des questions orales sont interrogeables dans les deux langues officielles, par session, nom de l'intervenant, sujet clé et langue parlée. Le nouveau service, en vigueur après l'ouverture de la troisième session en novembre 2008, est rendu possible grâce à l'aide technique de la Direction des services Web de Communications Nouveau-Brunswick.

Les travaux de restauration de l'extérieur de l'édifice de l'Assemblée législative se poursuivent dans les délais prévus. Les travaux de restauration en 2009, amorcés en mai, constituent la quatrième étape d'un programme de restauration en cinq étapes qui devrait s'achever d'ici à 2011. Les travaux en 2009 comprennent la restauration de la maçonnerie des murs de fondation, le démantèlement et la reconstruction de nouvelles marches de granit, la pose d'une nouvelle couverture en cuivre et la fabrication d'ornements en cuivre et de balustrades décoratives en fonte pour reproduire les éléments actuels.

Pour la première fois de mémoire d'homme, l'édifice principal de l'Assemblée législative est fermé aux visiteurs pendant la saison touristique estivale en raison des travaux de restauration en cours.

À la fin 2008, l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) amorce la fermeture des activités de Caterplan, la Division des services d'alimentation qui gérait les cafétérias et les installations de traiteur dans les quatre provinces de l'Atlantique, y compris la cafétéria de l'Assemblée législative pour les parlementaires et le personnel. La compagnie avait été fondée en 1928 afin de produire des revenus pour les programmes de l'INCA et donner de l'emploi aux personnes atteintes d'une perte de vision. Caterplan ne produisant pas assez de revenus pour soutenir les services et programmes, l'INCA a annoncé que l'organisme mettrait de nouveau l'accent sur la prestation de services et de soutien aux Canadiens et Canadiennes atteints d'une perte de vision et la défense de leurs intérêts. Après avoir exploité la cafétéria de l'Assemblée législative pendant près de trois décennies. l'INCA cesse officiellement ses activités le 30 avril 2009. Dianne MacKay, employée de longue date de l'INCA et ancienne gérante des installations de Caterplan à l'édifice du Centenaire, ouvre officiellement Dianne's Café le 1er mai 2009. Les parlementaires et le personnel expriment leur reconnaissance à l'INCA pour les excellents services fournis à l'Assemblée et au personnel et lui souhaite du succès tandis que l'organisme réoriente ses priorités vers les services de réadaptation, la sensibilisation du public, la recherche et la défense des intérêts.

Aux fins de la promotion du mieux-être, l'Assemblée législative se joint au pouvoir exécutif du gouvernement provincial pour réitérer les lignes

directrices fournies par l'Organisation mondiale de la Santé en vue de prévenir les maladies respiratoires comme la grippe et de rendre accessibles aux parlementaires et au personnel les vaccins contre le H1N1 et la grippe saisonnière.

Avant l'ouverture de la quatrième session, dans le cadre des travaux de restauration des couloirs du rez-de-chaussée, l'Assemblée met en oeuvre une décision du Comité d'administration de l'Assemblée législative prise le 14 décembre 2006 d'installer les portraits des premiers ministres de la province de façon permanente dans les couloirs principaux. Les portraits des 30 premiers ministres depuis la confédération sont accrochés dans le corridor adjacent à l'entrée principale de la Chambre de l'Assemblée.

Depuis l'ouverture de la quatrième session en novembre 2009, la chaîne parlementaire (canal 70) diffuse quotidiennement les délibérations de la Chambre. Les diffusions sont reprises chaque jour une demi-heure après l'ajournement de la Chambre, sauf le vendredi, alors que les délibérations sont rediffusées le lundi suivant à 10 h. L'ajout de nouvelles technologies pour enregistrer les délibérations de l'Assemblée législative donne plus de flexibilité à la chaîne parlementaire en vue d'intégrer d'autres éléments.



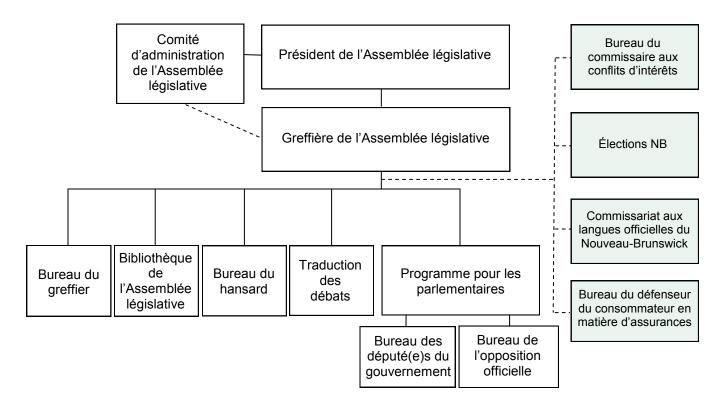
S.H. Graydon Nicholas prononce son premier discours du trône le 17 novembre 2009.

# Bureau de l'Assemblée législative

#### Énoncé de mission

- 1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- 2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- 3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- 4. Enregistrer les déliberations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- 5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- 6. Assurer à certaines charges mandatées par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

#### Organigramme



### Description des fonctions

#### 1. Greffière de l'Assemblée législative

• La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

#### 2. Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, à Élections Nouveau-Brunswick et au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

#### 3. Bibliothèque de l'Assemblée législative

• Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

#### 4. Bureau du hansard

• Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

#### Traduction des débats

• Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

#### 6. Sergent d'armes

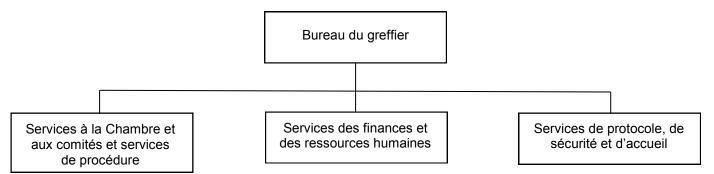
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

#### 7. Programme pour les parlementaires

• Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

### Bureau du greffier

Donald J. Forestell, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités



### Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

#### Séances et activités de la Chambre

En 2009, l'Assemblée législative et ses comités sollicitent fortement les services de toutes les directions du bureau du greffier. La Chambre siège 69 jours au cours de l'année civile, tandis que les comités parlementaires tiennent 47 réunions au total.

La troisième session de la 56<sup>e</sup> législature, ajournée le 19 décembre 2008 après 16 jours de séance, ne reprend que le 17 mars 2009. Les comités parlementaires, par contre, ont un calendrier chargé pendant l'ajournement.

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, présidé par Rick Miles, tient 11 réunions en janvier et février pour examiner les activités de divers organismes et corporations de la Couronne de la province. Les organismes qui comparaissent devant le comité incluent Énergie NB, Alcool NB, Travail sécuritaire NB et la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par John Betts, est aussi très occupé pendant l'ajournement et tient 13 réunions en tout. Le comité examine les dépenses gouvernementales de l'année écoulée au moyen des comptes publics et du rapport du vérificateur général. Le vérificateur général, le contrôleur, les sous-ministres et d'autres hauts fonctionnaires comparaissent devant le comité pour répondre aux questions. Le comité est composé majoritairement de parlementaires du côté du gouvernement, mais son président est du côté de l'opposition.

Le Comité permanent de modification des lois, présidé par Thomas J. Burke, c.r., tient trois réunions en janvier et février afin d'étudier le projet de loi 28, *Loi sur la prescription*, et le document de travail intitulé *Loi sur les directives à l'égard des soins de santé*. En outre, le Comité d'administration de l'Assemblée législative tient deux réunions en février afin d'étudier des questions liées à l'administration de la Chambre.

La troisième session de la 56<sup>e</sup> législature reprend le 17 mars 2009 avec la présentation du budget par le ministre des Finances Victor Boudreau. David Alward, chef de l'opposition officielle, présente sa réponse au budget le 19 mars, le deuxième des six jours consacrés au débat. Le premier ministre Shawn Graham clôt le débat le 27 mars.

La troisième session est ajournée le 19 juin 2009 puis prorogée le 17 novembre. En tout, 95 projets de loi sont présentés au cours de la session, dont 80 reçoivent la sanction royale. La Chambre siège pendant 65 jours au cours de la troisième session, pour un total de 324 heures, par rapport aux 64 jours de séance, ou 362,5 heures, de la session précédente. En tout, 55,25 heures sont consacrées à l'étude de projets de loi en Comité plénier, et 82,25 heures à l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides. Voici d'autres statistiques relatives à la troisième session : 580 déclarations de député, 122 déclarations de ministre et 1 247 questions orales.

La quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature s'ouvre le 17 novembre 2009, à 15 h, quand S.H. le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas prononce son premier discours du trône. En tout, 26 projets de loi sont présentés pendant la séance d'automne, avant l'ajournement de la Chambre le 18 décembre.

#### Bureau du greffier

Les députés, dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, sont appuyés par des services administrés par la greffière de l'Assemblée législative. La greffière est la plus haute fonctionnaire permanente de l'Assemblée législative et tient rang et statut de sous-ministre. Ses responsabilités à titre de conseillère principale en procédure sont, entre autres, de conseiller le président de l'Assemblée et les députés sur des questions de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et usages de la Chambre. La greffière est en outre chargée de l'administration générale de l'Assemblée législative et elle est secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. La greffière sert tous les députés équitablement, peu importe leur affiliation politique, et doit agir avec impartialité et discrétion. Le bureau du greffier appuie les activités de la greffière de l'Assemblée législative.

Les greffiers adjoints remplissent les fonctions de hauts fonctionnaires de l'Assemblée en conseillant les députés et les présidents de séance sur la procédure parlementaire et les activités de la Chambre. La greffière et les greffiers adjoints sont avocats et membres actifs du Barreau du Nouveau-Brunswick. En plus d'exercer leurs fonctions de greffiers parlementaires, ils font fonction de légistes de la Chambre. Les greffiers adjoints aident la greffière dans l'interprétation et l'application de la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois, ainsi que dans la rédaction et la révision des amendements du parquet, des projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et des projets de loi d'intérêt privé.

#### Services de procédure

Au cours de l'année, les greffiers parlementaires se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance et font un survol du Règlement, des précédents et de la procédure de la Chambre. Le personnel assigné à la procédure prodigue des conseils au besoin, rédige des décisions et prépare de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les personnes récemment nommées à la présidence d'un comité et celles qui sont déjà en fonction à ce titre afin de donner des conseils au sujet de la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports à la Chambre.

Le colloque sur les rouages et le fonctionnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick a lieu le 25 novembre 2009 au centre des congrès Wu. Le greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités y participe au nom de l'Assemblée législative et fait un exposé détaillé aux fonctionnaires sur le rôle du pouvoir législatif, le fonctionnement de l'Assemblée législative et le rôle des députés. Les greffiers parlementaires participent chaque année aux colloques, qui sont organisés par le Bureau des ressources humaines. Les colloques visent à renseigner les fonctionnaires et les nouveaux membres du personnel gouvernemental sur le fonctionnement du gouvernement provincial.

# Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. Les buts de l'association sont notamment :

- d'assurer le développement professionnel de ses membres en leur permettant d'approfondir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada;
- d'approfondir leur connaissance et leur maîtrise des divers aspects d'un encadrement administratif propre à régir efficacement les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement de l'institution parlementaire ;
- de favoriser l'échange d'expériences professionnelles, la discussion de sujets d'intérêt commun ainsi que la consultation et la collaboration entre les greffiers des diverses assemblées 1égislatives du Canada;
- de favoriser la communication aux membres du contenu des éléments de réforme parlementaire expérimentée par une assemblée législative du Canada;
- de contribuer à la vitalité des deux grandes associations parlementaires auxquelles le Canada participe, à savoir l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, ainsi que maintenir des liens étroits avec les représentants et collègues américains de la American Society of Legislative Clerks and Secretaries ;
- de contribuer à une plus large diffusion des connaissances touchant l'institution et la procédure parlementaires au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) a été lancé en avril 1998 pour permettre le libre échange de points de vue et de renseignements parmi les membres par le truchement du courrier électronique. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives. Les messages transmis sur le réseau de l'AGP sont archivés afin de conserver cet apport pour consultation ultérieure.

En 2009, les greffiers parlementaires répondent à plus de 40 demandes de renseignements affichées sur le réseau électronique de l'AGP. Les questions affichées en 2009 portent sur divers sujets tels que le privilège et les tribunaux, le coût du Parlement, les motions de confiance, les vidéoconférences, les pétitions électroniques, les projets de loi de crédits provisoires, les chronomètres à la Chambre, la prière officielle, la surveillance des bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi, la mise en oeuvre d'un calendrier de séance et l'orientation des nouveaux députés.

#### Colloque législatif pour élèves

Le personnel du bureau du greffier organise le 20<sup>e</sup> colloque législatif annuel pour élèves, qui se déroule à l'Assemblée législative du 24 au 26 avril 2009. Le colloque réunit plus de 50 élèves représentant les écoles secondaires de la province, tant francophones qu'anglophones. Le colloque est un programme apolitique qui a pour but de faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental, d'encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires, de favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick et de former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude à donner des impulsions, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le président Roy Boudreau accueille les élèves à l'Assemblée législative. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les

pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement. Ils reçoivent de l'information de première main des conférenciers suivants : Shawn Graham, premier ministre ; David Alward, chef de l'opposition ; Kelly Lamrock, ministre de l'Éducation ; l'hon. Michael McKee, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick ; Vicky Deschênes, agente de communications du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les élèves participent à de nombreux ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine, la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur parlementaire respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée législative préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de multiples motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.

# Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire

En 2009, les greffiers parlementaires aident au traitement de nombreux projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire en vue de leur dépôt à la Chambre. Ces projets de loi se rapportent à la politique publique et sont déposés par un simple député. Un total de 12 projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire sont déposés par l'opposition officielle pendant la troisième session. Un de ces projets de loi, déposé par Jody Carr, obtient appui des deux côtés de la Chambre et reçoit la sanction royale le 19 juin. Le projet de loi 85, Loi modifiant la Loi sur la Société protectrice des animaux, alourdit les amendes et les peines maximales permises dans des cas de cruauté, de mauvais traitements et de négligence à l'égard des animaux. Deux projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire déposés par David Alward, chef de l'opposition, sont renvoyés au Comité permanent de modification des lois à des fins d'étude, soit le projet de loi 53, Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, et le projet de loi 60, Loi modifiant la Loi sur les services à la famille. L'opposition dépose quatre projets de loi d'intérêt public et d'initiative

parlementaire au cours de la quatrième session, avant le congé de Noël.

#### Projets de loi d'intérêt privé

Le bureau du greffier traite huit demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé au cours de l'année civile 2009. Les projets de loi d'intérêt privé se rapportent à des questions locales ou privées ou sont à l'avantage ou dans l'intérêt particuliers d'une personne, d'une corporation ou d'une municipalité. Les greffiers parlementaires examinent les demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé pour assurer le respect des exigences de publication et d'autres conditions formulées dans le Règlement. Huit projets de loi d'intérêt privé sont déposés au cours de la séance du printemps 2009, dont sept obtiennent la sanction royale le 19 juin. En outre, un projet de loi d'intérêt privé déposé au cours de la séance d'automne 2008 reçoit aussi la sanction royale le 19 juin 2009.

#### Télévision

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick continue d'assurer en 2009 la diffusion intégrale en direct des délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative. Grâce à l'ajout d'un serveur d'image Maxx-2400 à la salle de matériel de diffusion, le service de télévision peut rediffuser les délibérations quotidiennes. Le serveur, installé en octobre par Applied Electronics Limited, est prêt pour le début de la séance d'automne. La rediffusion des délibérations commence par le discours du trône le 17 novembre. Les mardis, mercredis et jeudis, la rediffusion débute à la demi-heure qui suit immédiatement l'ajournement de la Chambre, d'habitude à 18 h 30, après la levée de la séance à 18 h. La rediffusion intégrale de la séance dure toute la soirée et se termine tard dans la nuit. La rediffusion des délibérations du vendredi débute le lundi suivant, à

Le serveur sert aussi à enregistrer les délibérations pour les archives. Il a la capacité d'enregistrer simultanément deux flux audio-vidéo, l'un qui affiche le texte et la traduction à l'écran aux fins de la rediffusion, et l'autre sans texte et sans traduction, à archiver. Après la rediffusion, le contenu du flux audio-vidéo avec texte et traduction est effacé, tandis que l'autre flux audio-vidéo est stocké sur le serveur en vue d'être téléchargé ultérieurement à un système de bandes numériques d'archives. Des DVD sont encore utilisés, mais seulement pour fournir des copies des délibérations aux députés et aux médias.

Une séquence biographique sur les députées depuis 1967 est une autre nouveauté sur le canal de télévision de l'Assemblée législative et s'ajoute à des séquences semblables sur les premiers ministres et les titulaires de la présidence de l'Assemblée, que le canal a commencé à diffuser en 2008. Des séquences qui donnent un aperçu de la session et des renseignements sur les réunions des comités sont également diffusées pendant l'intersession. De plus, une nouvelle introduction vidéo aux diffusions du jour est créée et approuvée à des fins d'utilisation au début de 2010.

#### Technologie de l'information

La Section de la technologie de l'information, sous la direction de Bruce Mather, poursuit les mises à niveau technologiques à la cité parlementaire. Avec l'aide de Jeff Quinn, analyste en assistance technique, la section s'efforce de répondre aux besoins des députés et du personnel relativement aux ordinateurs et aux téléphones intelligents. Au cours de l'année, le personnel aide à installer dans la salle de diffusion un nouveau serveur média Maxx 2400, de 360 Systems, ce qui permet l'enregistrement audio et vidéo des délibérations quotidiennes et leur rediffusion ultérieure. Les achats de nouvel équipement comprennent aussi un HP Proliant DL 380, qui sert d'hôte virtuel et qui exécute Windows 2008 R2 à 64 bits. L'Assemblée utilise maintenant le logiciel Hyper-V et y héberge actuellement trois serveurs virtuels (LEG-SCCM, LEG-WSUS et LEG-EPO).

Deux nouveaux serveurs sont installés, dont LEG-PPM, qui exécute le logiciel Perspective qu'utilise le service de sécurité de l'Assemblée législative pour le signalement d'incidents. L'autre serveur, LEG-APP, héberge un certain nombre d'applications liées à l'Assemblée législative qu'utilisent le Bureau du hansard et la bibliothèque. Un certain nombre de commutateurs sont mis à niveau, passant de Cisco Catalyst 2950S à Cisco Catalyst 2960G, qui permet aux ordinateurs de fonctionner à un débit de 1Gbps. Les serveurs sont transférés à un réseau local virtuel (VLAN) distinct afin de permettre une segmentation et une sécurité meilleures. La plupart des serveurs peuvent maintenant communiquer à un débit de 1Gbps.

L'Assemblée législative est passée au nouveau réseau étendu (réseau WAN) de GNB. GNB commande le commutateur de périphérie de l'Assemblée législative et toute la configuration connexe. Les membres du personnel en TI de l'Assemblée législative peuvent ainsi gérer la structure de leur VLAN au moyen de leur propre commutateur Cisco Catalyst 3560G.

#### Journaux et publications

En 2009, la recherchiste et greffière aux Journaux compile les 69 fascicules du Journal non révisé des séances du printemps et de prorogation de la troisième session de la 56<sup>e</sup> législature (du 17 mars au 17 novembre 2009, soit 49 fascicules) ainsi que de l'ouverture et de la séance d'automne de la quatrième session (du 17 novembre au 18 décembre 2009, soit 20 fascicules). Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. La publication du recueil d'archives officiel des votes et des délibérations satisfait à la norme American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials (ANSI Z39.48-1984).

Le recueil relié 2007 des *Journaux de l'Assemblée législative*, qui porte sur la première session de la 56<sup>e</sup> législature, est indexé, mis au point, mis en appel d'offres et publié.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne au format PDF. Depuis le 30 mars 2004, le format PDF en ligne des projets de loi à la première lecture est officiel. Plus de 90 projets de loi sont présentés au cours de l'année civile 2009. Le document *État des projets de loi*, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui passent par les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.

L'Assemblée élargit ses archives en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du trône 2009-2010 et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 17 novembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre.

Les délibérations de l'Assemblée législative sont diffusées quotidiennement en direct sur le canal parlementaire du Nouveau-Brunswick, soit le canal 70 de Rogers Cable. Les délibérations sont en outre diffusées en direct sur le site Web de l'Assemblée législative, <www.gnb.ca/legis>.

Les renseignements biographiques sur les députés et les photos de ceux-ci sont mis à jour tout au long de l'année. Les mises à jour publiées et en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan d'attribution des sièges. Le 20<sup>e</sup> rapport annuel de l'Assemblée législative, Activités législatives 2008, est publié, diffusé et affiché en ligne. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. Le Feuilleton continue d'être diffusé aux députés et affiché en ligne. La liste des membres de comités est modifiée au besoin, des rapports sont affichés, et certains comités chargés de tenir des audiences publiques fournissent un site Web où figurent des renseignements pertinents au public et une adresse URL qui permet de recevoir des mémoires en ligne. Avec l'aide de Communications Nouveau-Brunswick, la période des questions orales continue d'être archivée en ligne, ce qui permet aux spectateurs au Nouveau-Brunswick et ailleurs dans le monde de visionner la période quotidienne des questions en ligne en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo.

#### Relations interparlementaires

En plus des fonctions habituelles, le personnel du bureau du greffier prépare les itinéraires et coordonne les sujets des séances de travail pour les députés qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, au Conseil régional canadien de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), à la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, à la Conférence régionale de l'APC, au colloque régional canadien de l'APC, à la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth et à la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Le personnel du bureau du greffier continue aussi de participer au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes. Les entrevues pour le programme de pages se déroulent dans les capitales fédérale, provinciales et territoriales entre la mi-février et la fin mars. Des membres du personnel de l'Assemblée législative passent en entrevue à Fredericton les étudiants du Nouveau-Brunswick qui

ont postulé un emploi de page à la Chambre des communes pour l'année universitaire suivante. Le personnel fait ensuite des recommandations aux responsables de la Chambre des communes.

Les greffiers parlementaires, en collaboration avec la recherchiste et greffière aux Journaux, préparent des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des directions fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. Le bureau du greffier veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique Rapports législatifs. La greffière de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est actuellement présidente du comité de rédaction de la *Revue* 

parlementaire canadienne.

Les greffiers parlementaires assistent à l'atelier de perfectionnement professionnel de l'Association des greffiers parlementaires du Canada. L'atelier a lieu à St. John's, à Terre-Neuve, du 3 au 6 août. Des personnes de toutes les assemblées législatives au Canada ainsi que du Parlement du Canada, du Parlement du Royaume-Uni, du Parlement de l'Écosse et des parlements de l'Australie participent à l'atelier. Les séances portent sur les sujets suivants : faits nouveaux intéressants en matière de conflits d'intérêts : les conséquences de la Parliamentary Standards Act pour le privilège au Parlement du Royaume-Uni ; la réforme parlementaire à l'Assemblée nationale ; les fonctionnaires indépendants de l'Assemblée; la conciliation du privilège parlementaire avec la Charte canadienne des droits et libertés.

### Activités des comités permanents et spéciaux

#### Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier aux comités

#### I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une partie de leur travail à des comités composés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu nécessaire leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif afin de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et à la coopération. Les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis.

Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2009, la majorité du travail des comités est entreprise par le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne, qui sont occupés à examiner les rapports annuels, les comptes publics et d'autres questions qui leur sont renvoyées.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2009 :

Administration de		
l'Assemblée législative	8	
Apprentissage continu	0	
Comptes publics	18	
Corporations de la Couronne	12	
Hauts fonctionnaires de		
1, A ggambléa	Λ	

Nbre DE RÉUNIONS

Hauts fonctionnaires de
l'Assemblée 0

Modification des lois 6

Prévisions budgétaires 0

Privilèges 0

Procédure 1

Projets de loi d'intérêt privé 2

**COMITÉ** 

TOTAL 47

#### II. Comités permanents

Comité d'administration de l'Assemblée législative Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est dirigé par le président de la Chambre. Conformément au paragraphe 104(2) du Règlement, le comité est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative ainsi que des autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée législative et, en général, de toute autre question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires.

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le comité examine et approuve le budget de l'Assemblée législative, y compris les budgets des bureaux de caucus, détermine et réglemente le traitement et autres modalités d'emploi des fonctionnaires et des employés de l'Assemblée législative, fixe les allocations pour dépenses liées aux tâches additionnelles des parlementaires et aux réunions des comités, établit les règles et les directives quant aux allocations, aux remboursements et autres paiements versés aux parlementaires, donne des directives quant aux allocations des caucus et établit la politique financière visant l'administration de l'Assemblée législative.

Le comité étudie aussi toute question nécessaire à la gestion et au fonctionnement efficaces et efficients de l'Assemblée législative. En 2009, le comité tient huit réunions aux dates suivantes : les 12 et 25 février, le

26 mars, le 9 juillet, le 30 septembre, le 7 octobre, le 4 novembre ainsi que le 2 décembre. Le comité étudie notamment les questions suivantes : les travaux continus visant la restauration de la maçonnerie historique et la nouvelle couverture en cuivre ; la construction d'une rampe d'accès temporaire; les allocations de logement et de repas accordées aux parlementaires ; la mise en oeuvre de la réduction budgétaire de 5 % et l'identification d'autres mesures de réduction des coûts ; la divulgation sur Internet des relevés de dépenses ; la fermeture de Caterplan de l'INCA; le tabagisme dans l'enceinte parlementaire; les frais de publicité pour les bureaux de circonscription; le parrainage; les dons ou les contributions aux organisations ou groupes de bienfaisance ; le stationnement à accès limité pour les parlementaires ; l'éclairage architectural de l'édifice de l'Assemblée législative ; la planification de la continuité des activités pour faire face à la pandémie de grippe H1N1; les modifications de la Loi sur le financement de l'activité politique.

#### Comité permanent de la procédure

En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure. Le comité, dirigé par le président de la Chambre, se réunit le 4 juin pour examiner la possibilité de créer un système de pétitions électroniques et de moderniser et d'améliorer le libellé du Règlement.

Le 19 mai, Bill Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin), vice-président de la Chambre, juge qu'une pétition sur support électronique présentée à la Chambre n'est pas conforme aux règles régissant les pétitions. Dans sa décision, M. Fraser saisit le Comité permanent de la procédure de la question des pétitions électroniques. Dans son rapport du 18 juin à la Chambre, le comité émet l'avis qu'une évaluation et un examen exhaustifs du dossier des pétitions électroniques s'étendraient audelà de la session en cours, car le passage aux pétitions électroniques porte grandement à conséquence pour l'Assemblée législative quant aux attentes de la population, à la technologie de l'information et aux coûts de la dotation en personnel.

Dans le rapport du 18 juin, le comité formule aussi un certain nombre de recommandations en vue de moderniser le libellé du Règlement, de le rendre compatible avec la *Loi sur l'Assemblée législative* et

d'autres lois d'intérêt public et de procéder à un certain nombre de révisions du texte français. Lorsque le rapport du comité est adopté par la Chambre, le *Règlement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*, adopté comme Règlement provisoire en 1985 puis adopté en permanence en 1986, est abrogé et remplacé par une version révisée.

#### Comité permanent de modification des lois

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés au Comité permanent de modification des lois pour fins d'examen. Ce renvoi vise souvent à permettre la consultation de la population afin d'obtenir l'apport de parties prenantes, de groupes et de particuliers intéressés.

Le comité, présidé par Thomas J. Burke, c.r. (Fredericton-Nashwaaksis), tient six réunions en 2009 et se penche sur les questions suivantes :

le projet de loi 28, *Loi sur la prescription*; le projet de loi 53, *Loi sur l'enregistrement des lobbvistes*;

le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur les services* à la famille ;

le projet de loi 82, *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*;

le document de travail intitulé *Loi sur les directives à l'égard des soins de santé* :

le document de travail intitulé *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sur la santé*;

le document intitulé *Analyse du projet de loi 28 : « Loi sur la prescription ».* 

Le 29 septembre 2008, le document de travail intitulé *Loi sur les directives à l'égard des soins de santé* est déposé au bureau du greffier et, conformément à la motion 85 adoptée le 3 juin 2008, renvoyé au comité. Le 17 décembre 2008, sur résolution de la Chambre, le projet de loi 28 est renvoyé au comité. Le document intitulé *Analyse du projet de loi 28 : « Loi sur la prescription »* est déposé au bureau du greffier le 20 janvier et, conformément à la motion 34 adoptée le 18 décembre 2008, renvoyé au comité.

Le comité se réunit le 21 janvier pour étudier le projet de loi 28 et le document de travail intitulé *Loi sur les directives à l'égard des soins de santé*. Le comité décide de tenir des audiences publiques sur le projet de loi 28 et d'inviter le public à présenter des mémoires au

sujet des directives à l'égard des soins de santé. Les audiences publiques sont tenues le 24 février. Le comité examine aussi l'apport reçu lors des consultations populaires de l'automne 2008 à l'égard du projet de loi 82 et du document de travail intitulé Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sur la santé.

Le comité reprend le 18 février son examen du projet de loi 82 et des deux documents de travail. Le comité présente le 3 avril son premier rapport à l'Assemblée législative, qui comprend un sommaire des constatations et des recommandations du comité à l'égard du projet de loi 82 et du document de travail intitulé Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sur la santé. Le 29 avril, le comité reprend son examen du projet de loi 28 et de la question des directives à l'égard des soins de santé. Le comité présente le 12 mai son deuxième rapport à l'Assemblée législative, qui comprend un sommaire des constatations et des recommandations du comité à l'égard du projet de loi 28 et du document de travail intitulé Loi sur les directives à l'égard des soins de santé.

Sur résolution de la Chambre, les projets de loi 53 et 60 sont renvoyés au comité, le 11 juin et le 18 juin, respectivement. Le 8 octobre, le comité se réunit pour étudier les projets de loi 53 et 60 et décide de tenir des audiences publiques sur les projets de loi. Les audiences publiques ont lieu le 9 novembre.

#### Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par John Betts (Moncton-Crescent), demeure actif et tient en tout 18 réunions en 2009. Le comité se réunit les 27, 28, 29 et 30 janvier, les 3, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19 et 20 février, les 5 et 6 mai ainsi que les 12 et 13 novembre pour examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et bureaux suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2008 :

Bureau des Ressources humaines ;
Bureau du Conseil exécutif ;
bureau du contrôleur ;
bureau du procureur général ;
bureau du vérificateur général ;
Cabinet du premier ministre ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces
Maritimes ;
Commission du travail et de l'emploi ;
Communications Nouveau-Brunswick ;

Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick; Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick: Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées; ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture; ministère de la Justice et de la Consommation; ministère de l'Approvisionnement et des Services; ministère de la Santé; ministère de la Sécurité publique ; ministère de l'Éducation ; ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail; ministère de l'Énergie; ministère de l'Environnement; ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick; ministère des Finances; ministère des Gouvernements locaux; ministère des Pêches; ministère des Relations intergouvernementales et internationales; ministère des Ressources naturelles ; ministère des Transports; ministère du Développement social; ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport;

Le comité tient le 17 février une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2008. Une deuxième séance mixte est tenue le 24 mars afin de recevoir et d'examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2008. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

ministère du Tourisme et des Parcs :

Secrétariat des Affaires autochtones.

# Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, présidé par Rick Miles (Fredericton-Silverwood), demeure actif et tient en tout 12 réunions en 2009. Le comité se réunit les 13, 14, 15, 16, 20, 21, 22 et 23 janvier ainsi que les 26 et 27 février afin d'examiner les activités et les états financiers des divers organismes et corporations de la Couronne suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2008 :

Algonquin Properties Limited;

Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick ;

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick ;

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick ;

Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick ;

Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ;

Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick ;

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick :

Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick;

Forest Protection Limited;

Gestion provinciale Ltée;

Groupe Énergie NB;

Services Nouveau-Brunswick;

Société de développement régional ;

Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;

Société des alcools du Nouveau-Brunswick ; Société des loteries de l'Atlantique.

Le comité tient le 17 février une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2008. Une deuxième séance mixte est tenue le 24 mars afin de recevoir et d'examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2008. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

### Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Conformément à l'article 91 du Règlement, le comité est saisi d'office des rapports qu'adressent à la Chambre les hauts fonctionnaires de l'Assemblée. La liste actuelle des hauts fonctionnaires comprend le vérificateur général, le directeur général des élections, le défenseur des enfants et de la jeunesse, le commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur du consommateur en matière d'assurances, l'ombudsman et le contrôleur du financement politique. La vice-présidente du comité est Cheryl Lavoie (Nepisiguit). Le comité ne tient pas de réunion en 2009.

Comité permanent des prévisions budgétaires Afin d'accélérer l'examen du budget principal de certains ministères, l'Assemblée législative peut renvoyer les budgets au Comité permanent des prévisions budgétaires pour fins d'étude. Le comité, présidé par Abel LeBlanc (Saint John Lancaster), ne tient pas de réunion en 2009.

#### Comité permanent des privilèges

Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. Le comité, présidé par Stuart Jamieson (Saint John-Fundy), ne tient pas de réunion en 2009.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations.

En 2009, le comité, présidé par Larry Kennedy (Victoria-Tobique), étudie les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 29, Loi concernant l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick;
- 34, Loi pourvoyant à la fusion des fiduciaires de certaines Églises presbytériennes à Saint John, Nouveau-Brunswick;
- 37, Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick;
- 42, Loi concernant The Roman Catholic Bishop of Saint John;
- 51, Loi sur les thérapeutes respiratoires;
- 63, Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick;
- 64, Loi constituant Les Religieux de Sainte-Croix d'Acadie;
- 65, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton;
- 84, Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick.

Le comité se réunit le 7 mai et, dans un rapport présenté à la Chambre le 12 mai, il recommande l'adoption des projets de loi 42 et 51. Le comité recommande aussi l'adoption avec certains amendements des projets de loi 29 et 34 et fait rapport de l'avancement des travaux sur le projet de loi 37. Le comité se réunit de nouveau le 2 juin et, dans un rapport présenté à la Chambre le même jour, il recommande l'adoption des projets de loi 63, 64, 65 et 84 et fait rapport de l'avancement des travaux sur le projet de loi 37. Les projets de loi dont l'adoption est recommandée recoivent la sanction royale le 19 juin.

#### III. Comités spéciaux

Comité spécial de l'apprentissage continu Le Comité spécial de l'apprentissage continu est constitué le 5 juillet 2007 pour reconnaître que le Nouveau-Brunswick a toujours besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée et instruite et pour faire en sorte que les gens de la province acquièrent les compétences qu'il leur faut pour s'intégrer à part entière à la société. Le comité est chargé d'examiner tous les aspects du système d'éducation dans la province et de faire rapport à cet égard. Le comité a comme première mission de faire enquête et rapport sur l'état de l'alphabétisation et de la littératie au Nouveau-Brunswick et de formuler des recommandations à la Chambre sur des moyens d'améliorer les taux d'alphabétisation et de littératie dans la province. Le comité, présidé par Joan MacAlpine-Stiles (Moncton-Ouest) ne tient pas de réunion en 2009.

# Statistiques comparatives sur la Chambre

	56 <sup>e</sup> législature		
	1 <sup>re</sup> session 2007	2 <sup>e</sup> session 2007-2008	3 <sup>e</sup> session 2008-2009
Jours de séance Jours de séance	79	64	65
Séances en soirée	28	18	0
Projets de loi d'initiative ministérielle	72	66	74
<ul><li>déposés</li><li>sanction royale accordée</li></ul>	72 71	66 64	74 71
Projets de loi d'intérêt privé	2	4	0
<ul><li>déposés</li><li>sanction royale accordée</li></ul>	3 3	4 4	9 8
Projets de loi d'intérêt public et			
d'initiative parlementaire - déposés	10	16	12
- sanction royale accordée	0	0	1
Motions émanant du gouvernement	10	1.5	1.4
<ul><li>total</li><li>débattues</li></ul>	10 3	15 5	14 5
- adoptées	10	13	14
- retirées	0	1	0
Motions émanant des députés	7.4	74	<b>50</b>
<ul><li>total</li><li>débattues</li></ul>	74 15	74 12	58 14
- adoptées	14	10	9
- portant dépôt de documents	50	62	43
Comité des subsides : jours de séance			
- Chambre	39	26	25
- Comité des prévisions budgétaires	0	0	0
Rapports annuels déposés	51	61	70
Pétitions	52	39	111
Questions écrites	0	0	0

### Services des finances et des ressources humaines

#### Peter Wolters. C.A., directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

La priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires, au Bureau de l'Assemblée législative et à un certain nombre de bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. À cette fin, le personnel assiste à des séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation telles que les suivantes :

- des séances de formation et des colloques au titre du Système d'information des ressources humaines portant sur la paye, les programmes d'avantages sociaux ainsi que l'administration des cartes d'achat et du paiement des fournisseurs.
- des colloques de perfectionnement professionnel avant pour thèmes le rôle futur des agents financiers au sein des services publics, mise à jour annuelle et information sur enÉquilibre, la crise en matière de personnel dans les secteurs des finances et de la comptabilité, l'équilibre entre les risques et les contrôles internes en matière de comptes fournisseurs ainsi que les questions liées à la protection de la vie privée dans un contexte parlementaire, ce qui couvre des domaines tels que les questions d'actualité liées aux ressources humaines, les achats, la comptabilité et la vérification dans l'appareil gouvernemental, la protection des renseignements sur le personnel ainsi que la planification financière et l'établissement des budgets.

Les répercussions des travaux de réparation et de rénovation qui sont en cours à l'intérieur et autour de l'édifice de l'Assemblée législative sont importantes et constantes pendant l'année. Il faut changer l'accès à l'édifice, l'emplacement des bureaux dans l'édifice ainsi que les processus et démarches de travail afin de tenir compte des émanations, de la poussière et des travaux de construction. Les Services des finances et des ressources humaines tirent avantage des gains d'efficience réalisés en raison du renouvellement limité du personnel au cours des trois dernières années, ce qui permet aux membres du personnel de se familiariser avec leurs tâches et leurs responsabilités.

L'élaboration de plans de continuité des activités pour l'Assemblée législative revêt une plus grande importance en raison des travaux de réparation et de rénovation en cours, de l'inondation du printemps 2008 et de la possibilité d'une pandémie de grippe H1N1. Afin d'assurer un soutien et des services continus aux parlementaires, aux bureaux de l'Assemblée législative et aux bureaux mandatés par la loi, les marches à suivre et les processus sont bien documentés, et d'autres méthodes et lieux de travail sont déterminés.

Les Services des finances et des ressources humaines continuent de fournir un soutien administratif au chapitre des finances et des ressources humaines aux bureaux suivants mandatés par la loi : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le commissariat aux langues officielles, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick, le bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse, le bureau du vérificateur général et Élections Nouveau-Brunswick.

#### I. Service des finances

#### Aperçu

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- \* Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)
  - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à cet égard).
- \* Dépenses des parlementaires et des comités
  - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- \* Achat et paiement de produits et services
  - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables des dossiers en vue de leur consultation ultérieure.

- \* Analyses et projections financières
  - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et des centres de responsabilité de l'Assemblée. Informer les gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- \* Processus budgétaire
  - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

#### Faits saillants du Service des finances

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2009, l'Assemblée législative respecte les objectifs budgétaires et maintient un niveau raisonnable de services assurés aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 110 300 \$ sur un budget total de 14 509 200 \$ pour l'année financière 2008-2009. Cela comprend 7 100 \$ au programme Indemnités des députés, comités et activités, 90 700 \$ au programme Bureau de l'Assemblée législative et 12 500 \$ au programme Bureaux des chefs et des parlementaires des partis politiques enregistrés.

La Chambre siège pendant 59 jours en tout au cours de l'année financière 2008-2009, par rapport à 79 jours en 2007-2008 et à 66 jours en 2006-2007. Le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'année financière ; par conséquent, un financement additionnel est nécessaire pour l'année financière 2008-2009. Un budget supplémentaire se chiffrant à 405 000 \$ est approuvé pour financer les iours de séance additionnels de l'année financière 2008-2009 ainsi que les dépenses découlant de l'inondation du printemps 2008. L'Assemblée législative doit retirer des biens du sous-sol des édifices et les entreposer ainsi que déménager le personnel dans des installations à l'extérieur du complexe en raison de la crue des eaux et de l'interruption possible des services assurés aux parlementaires. En plus du budget de capital se chiffrant à 1 975 000 \$ approuvé au titre du compte de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour l'année financière 2008-2009, une somme additionnelle de 558 000 \$ est approuvée afin de couvrir les coûts liés aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'année financière 2009-2010 présente des défis importants en ce sens qu'il faut inclure une réduction budgétaire de 5 % au chapitre des dépenses du budget de fonctionnement et obtenir le financement pour les travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative. La réduction budgétaire conjuguée aux frais accrus et au niveau des activités dans des domaines comme la traduction, l'interprétation, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre et des comités parlementaires signifie que l'Assemblée législative doit relever le défi de maintenir à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires, au personnel et à la population, ainsi que d'assurer des services de soutien aux hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. Un budget de fonctionnement global de 14 429 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'année financière 2009-2010. Un budget de capital se chiffrant à 2 766 000 \$ afin de poursuivre les travaux de réparation et de rénovation de l'édifice de l'Assemblée législative est également approuvé et incorporé au compte de capital de 2009-2010 du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

#### II. Service des ressources humaines

#### Aperçu

Le Service des ressources humaines assume notamment les responsabilités suivantes :

- \* Administration du personnel
  - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables au moyen de la tenue à jour des dossiers de la paye et du personnel.
  - Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- \* Perfectionnement des ressources humaines
  - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- Politiques relatives au personnel
  - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux

décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Veiller à communiquer correctement au personnel les politiques visant les ressources humaines.

# Faits saillants du Service des ressources humaines

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, l'indexation annuelle de l'indemnité des parlementaires est habituellement fondée sur la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick. Des dispositions analogues de la *Loi sur le Conseil exécutif* exigent un rajustement similaire des traitements versés aux membres du Conseil exécutif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cependant, le projet de loi 94, *Loi concernant la compression des dépenses*, est déposé à la Chambre le 2 juin 2009 et approuvé au cours de la session 2008-2009, ce qui impose jusqu'au 31 décembre 2010 un gel des indemnités et des salaires versés au titre des deux lois.

La charge de travail du personnel augmente de façon importante par suite de l'élection d'un parlementaire au cours d'une élection partielle et d'un remaniement ministériel entré en vigueur le 22 juin 2009, ce qui entraîne 14 changements touchant sept ministres. À la fin de l'année, le personnel participe à la planification et à l'administration de la démission imminente de deux parlementaires. En conséquence, il faut entre autres s'occuper de l'administration et de la surveillance de la fermeture et de l'ouverture de bureaux de circonscription, de changements au niveau des effectifs et de l'application des changements liés à la paye.

De plus, le personnel s'occupe des responsabilités liées à InfoSource GNB, le répertoire en ligne du gouvernement. Les responsabilités comprennent la conservation et la mise à jour des listes et des bases de données sur les parlementaires, le personnel de l'Assemblée législative et le personnel du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick et du commissariat aux langues officielles. La plupart des données sont analogues à celles utilisées à des fins liées aux ressources humaines et à la paye et doivent être diffusées conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le bureau du greffier dispense un service de la paye à l'intention du personnel des bureaux de circonscription des parlementaires, selon lequel les membres du personnel de ces bureaux sont payés aux deux semaines par l'intermédiaire du Système d'information des ressources humaines du Nouveau-Brunswick. Les Services des finances et des ressources humaines du bureau du greffier assume la responsabilité de l'entrée en service, du versement de la paye aux deux semaines, des cessations d'emploi et des documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2009, environ 38 membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires.

En tout, 22 étudiantes, étudiants et autres sont employés en application du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) et d'autres programmes gérés par les Services des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Les étudiants et étudiantes incluent 13 pages pour la session de 2008-2009. En raison des travaux de construction et de rénovation en cours, il faut fermer l'édifice de l'Assemblée législative au public, et, en conséquence, les guides ne sont pas nécessaires pour la saison touristique de 2009.

Le personnel de l'Assemblée législative suit l'échelle de rémunération utilisée pour le personnel de gestion et les employés non syndiqués de la province, et, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, un gel de deux ans est imposé pour cette échelle de rémunération. En conséquence, aucune augmentation visant le coût de la vie n'est traitée en 2009 pour les 74 membres du personnel administrés pendant l'année. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines traite effectivement les augmentations au mérite pour les employés et les reclassifications de postes, et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de 12 nouveaux employés à plein temps et de 13 pages pour le Bureau de l'Assemblée législative.

# Sommaire financier de l'Assemblée législative

pour l'année terminée le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel
Allocations des parlementaires et comités		
Allocations des parlementaires	8 885,0	9 054,4
Comités parlementaires	270,0_	97,4
Total partiel	9 155,0	9 151,8
Bureau de l'Assemblée législative		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	432,0	431,0
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 513,0	1 503,1
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	362,0	315,9
Bureau du hansard	589,0	582,4
Traduction des débats	716,0	719,6
Total partiel	3 612,0	3 552,0
Bureaux des parlementaires des partis politiques		
enregistrés	651,0	636,6
Bureau des député(e)s du gouvernement	1 011,0	1 003,0
Bureau de l'opposition officielle Total partiel	1 662,0	1 639,6
•	1 4 400 0	112121
Total : Assemblée législative	14 429,0	14 343,4

# Effectif de l'Assemblée législative

Permanent	Élu	De session	Salarié	Programme du service de paye
5	0	0	0	0
3	0	0	3	0
5	0	0	0	0
2	0	0	0	0
3	0	8	11	0
2	0	0	0	0
4	0	0	0	0
7	0	0	2	0
10	0	0	0	0
11	0	0	0	0
8	0	0	3	0
14	0	0	2	0
0	0	13	0	0
0	55	0	0	38
74	55	21	21	38
	5 3 5 2 3 2 4 7 10 11 8 14 0 0	5 0 3 0 5 0 2 0 3 0 2 0 4 0 7 0 10 0 11 0 8 0 14 0 0 0 0 0 0 55	5       0       0         3       0       0         5       0       0         2       0       0         3       0       8         2       0       0         4       0       0         10       0       0         11       0       0         14       0       0         0       0       13         0       55       0	5       0       0       0         3       0       0       3         5       0       0       0         2       0       0       0         3       0       8       11         2       0       0       0         4       0       0       0         10       0       0       0         11       0       0       0         11       0       0       0         8       0       0       2         0       0       2       0         0       0       13       0         0       55       0       0

### Services de protocole, de sécurité et d'accueil

#### Sergent d'armes — Daniel Bussières

Les travaux de restauration de l'extérieur de l'édifice de l'Assemblée législative se poursuivent en 2009 dans les délais prévus. La troisième session de la 56<sup>e</sup> législature est bien avancée lorsque la quatrième étape, soit la restauration historique de la maçonnerie et la nouvelle toiture en cuivre, commence au début de mai. Les travaux visant l'enveloppe de l'édifice s'inscrivent dans un programme de restauration en cinq étapes qui devrait s'achever d'ici à 2011. Les travaux en 2009 comprennent la restauration de la maçonnerie des élévations sud-ouest et sud-est de l'édifice et de celle des murs de fondation ainsi que le démantèlement et la réfection des marches de granit à l'entrée principale et des supports de ciment, la restauration des puits de fenêtre, la pose d'une nouvelle couverture en cuivre et la fabrication d'ornements en cuivre et de balustrades décoratives en fonte pour reproduire les éléments actuels.

Des circonstances imprévues retardent jusqu'à la fin de septembre le début des travaux de réfection des marches à l'entrée principale. Le 18 novembre, lendemain de l'ouverture de la session, le président Roy Boudreau signale que l'extérieur de l'édifice a fait l'objet de travaux importants au cours de l'année et que l'achèvement de la restauration approche. Il félicite la compagnie Heather & Little de son travail assidu relativement à la couverture en cuivre et souligne qu'il a fallu réaliser des éléments finement ouvragés et fabriquer beaucoup d'ornements en cuivre. Il précise que Heather & Little est toujours restée enthousiaste à l'égard du projet et a montré pourquoi elle est chef de file dans son domaine. La compagnie a reçu un des prestigieux North American Copper in Architecture Awards (NACIAA) pour son travail relatif à la restauration de ce qui suit : le dôme orné, d'un diamètre de 41 m, et les toits mansardés de l'Assemblée législative, de style Second Empire et au revêtement en cuivre ; le toit magnifique en cuivre de la bibliothèque du Parlement. Les NACIAA reconnaissent et encouragent les projets de construction nord-américains pour l'utilisation remarquable du cuivre architectural et des alliages de cuivre. Le prix souligne le travail soigné, l'attention aux détails et la vision architecturale. Sur le plan historique, le cuivre est depuis longtemps utilisé pour les monuments nationaux en raison de sa grande beauté naturelle, de sa finition, de son rendement, de sa durabilité, de sa longue vie utile et de sa recyclabilité. De nos jours, le cuivre demeure un matériau de construction supérieur, qui est adapté et utilisé aux fins d'une vaste gamme d'applications

contemporaines et pointues. Heather & Little a remporté d'autres prix pour son travail relatif à d'autres édifices historiques au Canada et aux États-Unis.

Le président félicite en outre Peter McAllister et Maverick Construction Ltd. pour les travaux qu'ils ont exécutés afin de préparer l'édifice de l'Assemblée législative pour l'ouverture de la session et d'avoir achevé la rampe d'accès de l'entrée principale en un temps record.

Le président Boudreau remercie en particulier l'équipe de Jones' Masonry, de Harvey Station, au Nouveau-Brunswick, qui a respecté les délais serrés pour que les travaux de maçonnerie et les supports de ciment requis pour la réfection des marches à l'entrée principale soient achevés à temps pour l'ouverture de la session. Pendant plusieurs semaines avant l'ouverture le 17 novembre, l'équipe de Jones Masonry a travaillé jour et nuit, après avoir installé un éclairage spécial, pour terminer les travaux à temps et conformément aux normes les plus élevées. Le président Boudreau précise que « Jones Masonry mérite d'être félicitée pour son dévouement et son professionnalisme ».

Le 20° colloque législatif annuel pour élèves se tient les 24, 25 et 26 avril, et 56 élèves des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick y participent. Les élèves entendent les exposés de divers conférenciers invités, dont le premier ministre, le chef de l'opposition et le ministre de l'Éducation. Les élèves participent à des ateliers dirigés par les greffiers parlementaires et ils rédigent eux-mêmes des mesures législatives, des résolutions et des motions. Le dernier jour, ils participent à un Parlement jeunesse présidé par le président de la Chambre Roy Boudreau. Le sergent d'armes, des pages, des membres du personnel du hansard et des interprètes participent également à l'activité. Le programme s'adresse aux élèves de 11° et de 12° année du Nouveau-Brunswick.

Après l'ajournement de la Chambre le 19 juin, l'édifice de l'Assemblée législative est fermé au public en raison des travaux de restauration qui se poursuivent. Dans le cadre des travaux amorcés, les marches de l'entrée principale de l'édifice subissent d'importants travaux de réparation et de restauration. Pendant que les marches sont démontées, une capsule-mémorial en cuivre soudé est placée sous les dalles de granit. De nombreuses photos et de nombreux documents portant sur l'Assemblée législative sont placés dans la boîte,

dans l'espoir qu'ils ne seront pas retirés avant plusieurs décennies.

Bien que les portes demeurent closes pendant l'été, le travail se poursuit à l'intérieur. Les Services d'accueil, avec l'aide de Communications Nouveau-Brunswick, produisent six grands panneaux d'interprétation qui peuvent être utilisés lorsque les guides ne sont pas disponibles et qui peuvent aussi servir à des programmes de sensibilisation. Les panneaux donnent des renseignements détaillés et basés sur des faits à propos de l'édifice de l'Assemblée législative, de la Chambre de l'Assemblée, de la Chambre du Conseil législatif, de la masse, de l'escalier en colimaçon et de l'antichambre du gouvernement. Les panneaux sont utilisés au cours d'une réception pour célébrer le 50° anniversaire de la Galerie d'art Beaverbrook à l'hôtel Crowne Plaza.



Une capsule-mémorial en cuivre fabriquée en septembre 2009 par Brian Marshall, un employé de Heather & Little Ltd. Le cuivre utilisé pour fabriquer la capsule-mémorial est le même que celui utilisé pour la restauration du toit de l'édifice parlementaire.

La première activité à avoir lieu après la réouverture de l'édifice à l'automne est la cérémonie annuelle de nomination des conseillers de la reine, qui se tient dans la Chambre de l'Assemblée législative le 14 novembre 2009. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés afin de souligner leur engagement aux principes de la profession juridique et leur apport à leurs collectivités. L'honneur est conféré à 11 avocats de premier plan : Catherine Berryman, Craig Carleton, Sharon Cupples, Heather Maynes, Henry Murphy, David Nicholson, Gerald O'Brien, Guy Richard, Lucie Richard, Pierre Roussel et Douglas Young.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu le 4 décembre sur les terrains devant l'Assemblée législative. Des centaines de personnes sont présentes pour profiter du divertissement musical, des rafraîchissements et de la visite du Père Noël. Parmi les personnalités présentes, on retrouve le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas, le premier ministre Shawn Graham, le président de l'Assemblée Roy Boudreau, le député de York Carl Urguhart et l'aumônier Keith Joyce. Dianne MacKay et Brenda O'Donnell de la cafétéria de l'Assemblée législative préparent du cidre chaud et du chocolat chaud. Les rafraîchissements sont servis par les membres des organismes Epsilon Y'S Men et Epsilon Y's Menette. Les chanteurs du Golden Club et des chorales de l'école intermédiaire de Nashwaaksis fournissent le divertissement. Après le décompte, le sapin baumier de 9 m (30 pi) est allumé par Tabitha Evans de l'école élémentaire de la rue Park.

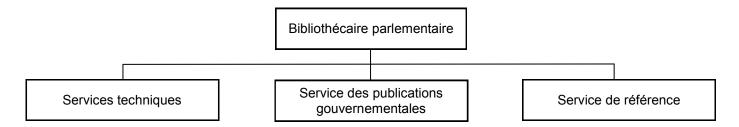
Le nombre de visiteurs à l'Assemblée législative augmente au cours de l'année, en raison en partie du nouveau programme de voyages éducatifs de la Commission de la capitale provinciale, À la découverte de la capitale, qui démarre le 1<sup>er</sup> avril. Le programme offre des subventions de voyage aux écoles du Nouveau-Brunswick dont les élèves se rendent dans la région de la capitale. Un critère est que les élèves visitent l'Assemblée législative. En conséquence, en avril 2009, le nombre de visiteurs à l'Assemblée augmente de 32 % par rapport à l'année précédente. En mai, les chiffres sont plus élevés de 42 %, et, en décembre, ils sont plus élevés de 45 %.

L'Assemblée législative accueille de nombreux dignitaires au cours de l'année, y compris les personnes suivantes :

- S.E. Smail Benamara, ambassadeur d'Algérie au Canada;
- S.E. Eugenio Ortega, ambassadeur du Chili au Canada et M. Patricio Victoriano, consul général du Chili à Montréal;
- S.E. Georg Witschel, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Canada;
- S.E. Tomaž Kunstelj, ambassadeur de la République de Slovénie au Canada ;
- S.E. David C. Jacobson, ambassadeur des États -Unis au Canada ;
- M. Hiroaki Isobe, consul général du Japon à Montréal et M. Hiroki Sugiyama, vice-consul;
- M<sup>me</sup> Svetlana Shevchenko, vice-gouverneure du district de Iamalo-Nénétsie, en Russie, et directrice du ministère du Travail et de l'Aide sociale de ce district.

### Bibliothèque de l'Assemblée législative

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire



#### Mandat

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés ou au personnel des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle que le bureau imprime. Sous réserve des dispositions liées au dépôt de documents officiels par l'Imprimeur de la Reine, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative, dans les 30 jours de l'impression, quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer.

La bibliothèque de l'Assemblée législative a élargi son mandat afin d'obtenir toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt d'archives des publications électroniques officielles du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement d'un choix de ces publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un important défi depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail à la bibliothèque en raison de l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que dépositaire officiel des publications officielles du Nouveau-Brunswick, la

bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions sur Internet. La bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public d'une manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et d'une manière non partisane. La bibliothèque est accessible 24 heures sur 24 par téléphone, par télécopieur et par courriel, et ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 h, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

#### Faits saillants

En raison des travaux de rénovation, l'édifice de l'Assemblée législative est interdit au public pendant l'été, jusqu'à l'ouverture de la Chambre en novembre. Par conséquent, la bibliothèque de l'Assemblée législative est aussi interdite à la clientèle. Des dispositions sont prises pour inviter la clientèle à se rendre à l'édifice des publications gouvernementales pour chercher des documents de la bibliothèque principale qu'elle a demandés. Ces dispositions engendrent plus de travail supplémentaire pour le personnel et accroissent les recherches effectuées par le personnel, lesquelles auraient autrement été effectuées par la clientèle. Il faut aussi veiller à ce que les documents soient transférés en sécurité à l'édifice des publications gouvernementales, par toutes sortes de temps, car bon nombre des documents demandés font partie de collections spéciales.

Le 19 novembre, la bibliothèque est l'hôte d'une réception pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative. La réception vise à souligner

le début de la quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature. L'activité est, encore une fois, très courue.

Le personnel de la bibliothèque a répondu à environ 2 000 questions de référence et demandes liées au hansard. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente. Il y a en particulier une augmentation du nombre de questions qui exigent des recherches plus approfondies comparativement au nombre de questions de consultation facile. Il faut à de nombreuses reprises faire des recherches beaucoup plus approfondies pour fournir des réponses, et, souvent, plusieurs membres du personnel collaborent pour consulter toutes les ressources qu'il faut pour répondre aux questions. Plus de 4 000 documents sont empruntés et consultés sur les lieux par la clientèle et le personnel qui cherche des réponses aux questions de la clientèle.

Au cours de l'année, des auteurs de livres à paraître font de nombreuses demandes d'aide à la recherche. Bon nombre des ressources utilisées se trouvent dans la Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque.

#### Développement des collections

La bibliothèque de l'Assemblée législative est très ouverte aux suggestions concernant des livres et d'autres documents qui pourraient être acquis pour améliorer ses collections. Au cours de la dernière année, de nombreuses acquisitions sont faites grâce aux suggestions judicieuses des parlementaires et du public.

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2009, des maisons d'édition du Nouveau-Brunswick et de nombreux auteurs d'ouvrages publiés à titre privé sont encore une fois invités à faire don de leurs livres. Très souvent, la bibliothèque peut donner un reçu officiel pour de tels dons. Un grand nombre d'auteurs et de maisons d'édition acceptent l'idée. Des dons de livres sont aussi reçus de la part d'usagers de la bibliothèque et de diverses associations.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les particuliers, les maisons d'édition et les associations suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année.

#### **Particuliers**

Johanna Bertin Roy Boudreau (président de la Chambre) Joy Crosby
Shawn DeLong
Carole Dick
Diane Mercier-Allain
Louis J. Robichaud
Jean M. Weissenhorn DeLong

#### Maisons d'édition et associations

Alberta Law Reform Institute
Association Acéricole du Nouveau-Brunswick Inc.
Belton Group Limited
Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario
Bureau du greffier de l'Assemblée législative du
Nouveau-Brunswick

Bureau du protocole

Cabinet du président de l'Assemblée législative de l'Alberta

Cabinet du président de l'Assemblée législative du Yukon

Conservation Council of New Brunswick

Democracy 250

DreamCatcher Publishing

Éditions de la Grande Marée

Fédération du travail du Nouveau-Brunswick

Goose Lane Editions

Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick

Office national du film du Canada Saint John Board of Trade Sport Nouveau-Brunswick

La collection de périodiques continue d'être des plus en demande à la bibliothèque. L'année 2009 est très difficile pour les éditeurs de journaux et de périodiques. Des éditeurs cessent la publication de certains périodiques, et d'autres diminuent le nombre de numéros publiés par année. La bibliothèque ajoute quand même à sa collection un certain nombre de nouveaux périodiques, y compris *Windspeaker, This Magazine, Counterpoint, Canadian Gardening* et étoile.

#### Service de référence

L'équipe de référence demeure occupée au cours de l'année. Le personnel répond à de nombreuses questions et aide la clientèle à trouver de l'information. Les questions de référence portent sur une vaste gamme de sujets, celles visant à repérer des lois, des amendements et des règlements étant les plus courantes. Le processus d'acheminement à la bibliothèque des demandes liées au hansard multiplie,

encore une fois, le nombre de demandes pour le personnel du Service de référence.

La bibliothèque est abonnée à plusieurs bases de données électroniques qui sont consultées quotidiennement. La base de données Infomart s'avère indispensable pour la recherche d'articles de journaux précis à l'intention de la clientèle. Infomart est aussi pratique pour la recherche de tout document écrit sur un sujet en particulier dans certains journaux. Les bases de données Ebsco, qui contiennent des sources consultables de périodiques en texte intégral, sont aussi très utiles pour effectuer des recherches ponctuelles pour la clientèle sur un sujet précis ou dans un périodique en particulier. En 2009, le personnel de la bibliothèque décide de s'abonner à Political Science Complete plutôt qu'à Academic Search Elite.

Les bases de données créées à l'interne continuent d'être consultées quotidiennement par le personnel et la clientèle de la bibliothèque. L'effort déployé pour la mise à jour de ces bases de données en vaut vraiment le temps investi. Ces bases de données comprennent les biographies des parlementaires, les biographies des femmes députées, les premiers discours, l'historique des élections, les coupures de presse et les questions de référence.

#### Marketing et sensibilisation

Le personnel de la bibliothèque continue de mieux faire connaître celle-ci et de tisser des liens plus étroits avec sa clientèle la plus importante, à savoir les 55 parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick. Un grand nombre d'entre eux y font régulièrement un tour en matinée, avant la séance, pour lire le numéro le plus récent de leur quotidien local. D'autres s'y arrêtent brièvement pour emprunter des périodiques ou d'autres documents. De nombreux parlementaires et membres du personnel se servent du Service de référence de la bibliothèque pour les aider dans leurs recherches sur des questions d'actualité dont la Chambre est saisie.

Au cours de l'année écoulée, la bibliothèque de l'Assemblée législative monte moins d'expositions que d'habitude, car l'édifice est fermé pendant une longue période. Les expositions montées portent notamment sur les sujets suivants : l'histoire de l'aviation au Nouveau-Brunswick, présentée pendant la Semaine du patrimoine, dont le thème est Soyez transportés!; l'horticulture biologique; les biographies d'Audubon. Les expositions de livres suscitent généralement de

l'intérêt pour le sujet en question de la part des gens qui visitent, et il en résulte des discussions et de l'intérêt à propos des documents. Souvent, au terme d'une exposition, les documents exposés font l'objet d'une demande d'emprunt.

Les documents publiés demeurent l'un des services d'extension les plus populaires de la bibliothèque. Pour ce qui est des publications, la bibliothèque de l'Assemblée législative en fait régulièrement paraître plusieurs, qui sont envoyées aux parlementaires et à d'autres employés du gouvernement.

La Liste de contrôle des publications du gouvernement du Nouveau-Brunswick est accessible en format PDF sur le site Web de la bibliothèque à l'adresse suivante : <a href="http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/FRENCH/">http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/FRENCH/</a> Special Projects/GovPubCheckListIndex.asp>.

Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont envoyées quatre fois par année aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Une version électronique de cette liste de nouvelles acquisitions est aussi envoyée par courriel à tous les employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La version envoyée par courriel contient des notes additionnelles ou des mises à jour qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque (par exemple les publications officielles) ou un aspect de sa collection (par exemple les biographies). La liste trimestrielle est accessible sur le site Web de la bibliothèque à l'adresse suivante : <a href="http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/FRENCH/">http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/FRENCH/</a> Special Projects/sacessionsIndex.asp>.

La publication *Table des matières des périodiques* est envoyée aux parlementaires 10 fois par année. Elle comporte une page titre qui détaille certains articles tirés de la table des matières des périodiques dans la collection et qui informe le lecteur sur les thèmes traités dans les documents périodiques. La rétroaction est positive, et les articles mentionnés font l'objet de beaucoup de demandes.

Le site Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative comprend un présentoir virtuel. Chaque mois, des membres du personnel choisissent à la bibliothèque un certain nombre de nouveaux livres, dont la jaquette est reproduite sur le site Web. Pour connaître des détails sur un livre, la clientèle n'a qu'à placer le curseur sur le livre choisi ou à cliquer sur le lien qui mène directement au catalogue pour en

apprendre davantage ou pour le commander, si elle le souhaite.

#### Publications gouvernementales

Le personnel continue de demander aux ministères d'envoyer à la bibliothèque le nombre requis d'exemplaires des publications officielles prévu par la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, mais il devient plus difficile d'obtenir des copies imprimées de certains documents du gouvernement, car de nombreux ministères ne publient que des versions électroniques.

La bibliothèque continue d'ajouter des documents électroniques au catalogue ainsi qu'au dépôt de documents électroniques. En 2009, 143 documents sont ajoutés au dépôt.

L'émondage sélectif se poursuit dans la grande collection, maintenant statique, de documents du gouvernement du Canada qui ne figurent pas au catalogue. Dans la mesure du possible, de tels documents sont envoyés à d'autres bibliothèques pour combler des lacunes dans leur collection ou remplacer des copies usées.

#### Initiatives

La bibliothèque lance cette année un certain nombre de projets et d'initiatives électroniques afin d'accroître la productivité du personnel et d'offrir à la clientèle l'accès électronique à d'autres informations. Voici les projets en question.

L'aménagement du nouveau site Web de la bibliothèque est en cours ; le site devrait être lancé à la fin de l'été ou au début de l'automne 2010. Le site Web facilitera l'accès aux documents électroniques et aux bases de données et permettra l'exploitation de la nouvelle version Web 2.0. Une nouvelle interface administrative permettra au personnel de la bibliothèque de mettre à jour le contenu du site, y compris les nouvelles de la bibliothèque, le présentoir virtuel et les documents électroniques, sans devoir connaître le HTML. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick lancera vers la fin de l'automne 2010 une nouvelle plateforme Web, et la bibliothèque en surveille l'aménagement pour savoir quels aspects de la plateforme peuvent être intégrés à notre nouveau site. Afin de se préparer au lancement du nouveau site Web de la bibliothèque, le personnel poursuit le travail sur la base de données sur l'historique des élections, y

compris la vérification des résultats et l'évaluation des outils qui permettront au personnel de gérer les mises à jour ou révisions futures. La base de données comprendra au début les résultats des élections de 1984 à 2010, et les résultats d'élections antérieures seront ajoutés peu après. La clientèle aura accès aux résultats électoraux de chaque circonscription, et elle pourra consulter l'historique des élections pour une circonscription particulière ou choisir une personne pour voir les résultats des élections auxquelles elle s'est présentée.

En septembre, le personnel de la bibliothèque poursuit la mise à niveau de notre système Horizon, passant de Horizon 7.3 / HIP 3.06 à Horizon 7.4.2 / HIP 3.10. La mise à niveau se déroule sans heurt et prépare bien la mise à niveau du serveur qui est prévue au printemps 2010.

La prochaine version de l'outil de gestion des bases de données et des services, Bouquineur, une application bureautique de la bibliothèque, est achevée; les nombreuses améliorations comprennent une présentation normalisée, le renforcement des capacités de recherche dans la base de données, l'intégration au site Wiki et au blogue internes de la bibliothèque ainsi que la transition vers une nouvelle interface administrative MS SQL 2008 pour les bases de données.

#### Locaux et entreposage

L'entreposage des collections continu d'être un défi, surtout à la bibliothèque principale. La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'accepter des documents de diverses bibliothèques de ministères et d'agences gouvernementales qui ferment ou qui émondent leurs collections.

#### Personnel

En 2009, le personnel à plein temps de la bibliothèque de l'Assemblée législative ne change pas. La bibliothèque compte sept employés permanents à plein temps : Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire ; Janet McNeil, bibliothécaire pour les Publications gouvernementales ; Kathleen Gaudet, bibliothécaire responsable du Service de référence et des services d'extension et d'éducation permanente ; Anthony Lovesey, spécialiste d'automatisation ; Jonathan Bowie, aide-bibliothécaire pour les Publications gouvernementales et le Service de référence ; Tom Stillwell, responsable des prêts et aide-

bibliothécaire au Service de référence; Jean Weissenhorn Delong, Services techniques.

La bibliothèque de l'Assemblée bénéficie aussi, au cours de l'été, du travail des étudiantes Joëlle Richard et Ashley Burke. Les étudiantes travaillent à divers projets, dont les suivants : entrer des données dans les nouvelles bases de données ; faire l'inventaire ; créer des listes de documents des dossiers de brochures ; faire la lecture des rayons.

#### Éducation permanente

Le personnel de la bibliothèque continue de participer à des activités de perfectionnement professionnel, y compris la formation en langue seconde.

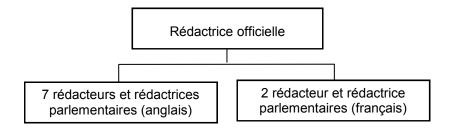
#### Adhésions

La bibliothécaire parlementaire, Kenda Clark-Gorey, est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de l'Association canadienne des bibliothèques, de la Special Libraries Association et de l'Association des bibliothèques parlementaires au Canada.

Janet McNeil et Kenda Clark-Gorey font partie de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick.

### Bureau du hansard

#### Linda Fahey, rédactrice officielle



#### Mandat

Le Bureau du hansard enregistre et publie les versions imprimées et électroniques des délibérations de la Chambre (hansard) dans les deux langues officielles. Le bureau enregistre aussi les travaux des comités de l'Assemblée législative et répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

# Enregistrement et fonctionnement de la console

Le matériel et les logiciels de VIQ Solutions Inc. sont utilisés pour enregistrer de façon numérique les jours de séance et les activités spéciales liées à l'Assemblée législative. Le personnel du hansard vérifie régulièrement le matériel de son et d'enregistrement et tient à jour le programme des activités dans le Multiple Unit Recording Facility (MURF) et les systèmes de sauvegarde des enregistrements, qui sont situés dans le bureau du hansard. Chaque jour de séance, la liste des activités est vérifiée, et les systèmes sont surveillés afin d'assurer un enregistrement exact et continu. Les enregistrements numériques sont répartis en prises de cinq minutes qui sont accessibles aux membres du personnel pour transcription à partir du logiciel des ordinateurs du hansard.

Le logiciel d'enregistrement numérique mobile, intégré à un ordinateur portable, est installé en 2009 afin d'enregistrer les réunions tenues à l'extérieur. Des fichiers sonores sont captés dans l'unité mobile en branchant celle-ci au matériel d'enregistrement du fournisseur de son à la réunion. Ces fichiers sont ensuite téléchargés au MURF pour que des prises de cinq minutes puissent être accessibles et transcrites de la manière habituelle. L'utilisation de l'unité mobile permet de supprimer les frais de réparation et les problèmes d'entreposage liés aux appareils de transcription et aux rubans de cassette qui étaient utilisés auparavant.

Les membres du personnel du hansard qui sont à la console pendant les jours de séance s'occupent du fonctionnement des micros tout en suivant de près les directives du président de la Chambre ou du président du comité. Au moyen du micro, la personne préposée à

la console donne le nom des intervenants et des explications qui seront utiles au moment de la préparation de la transcription. La personne préposée à la console crée aussi des registres électroniques qui sont affichés au répertoire Legisdoc du service intranet de l'Assemblée législative, qui est accessible à tous les réseaux d'ordinateurs de la place du Parlement. La personne préposée à la console cherche à obtenir et recueille les documents et l'information auprès des parlementaires et des invités et est en communication avec le Bureau du hansard par courriel pour l'informer des travaux et répondre aux questions du personnel du bureau.

En 2009, le personnel du hansard enregistre et inscrit 441 heures de délibérations : 326 heures pendant 69 jours de séance de la Chambre et 115 heures pendant 33 réunions de comités. Quatre membres du personnel suivent une formation visant le fonctionnement de la console, et le manuel de formation des préposés à la console est révisé et mis à jour.

#### Transcription

Session. Au moment où les dernières paroles de la prière sont récitées par les personnes réunies à la Chambre, le personnel du hansard est prêt à amorcer la transcription, la recherche et la révision nécessaires pour achever la transcription de la première partie de la séance : condoléances et messages de sympathie, présentation d'invités, félicitations et hommages, et, souvent, les décisions, les déclarations et les messages du président. Le travail se poursuit sur ce segment de la séance jusqu'à l'appel de la période des questions, au moment où le personnel s'occupe ensuite d'achever la transcription de cette période.

La transcription des questions orales est distribuée par courriel et affichée sur Legisdoc environ deux à trois heures après l'annonce par le président de la conclusion de la période des questions. En 2009, une transcription électronique de chacune des 58 périodes des questions est affichée sur Legisdoc et envoyée par courriel à 478 personnes. Le nombre de copies papier distribuées pour chaque période des questions est réduit à un.

Après la transcription des questions orales, le personnel retourne à la transcription des messages, dont la majorité est affichée sur Legisdoc le jour où ils sont prononcés à la Chambre.

Lorsque la transcription des messages et des questions orales est terminée, le personnel travaille aux parties inachevées des jours de séance de la session en cours et affiche la transcription appelée « bleus » sur Legisdoc. Les bleus sont des transcriptions individuelles qui n'ont subi qu'une seule révision. Ces transcriptions peuvent être identifiées par leur extension de fichier (.bl). Une dernière révision est faite plus tard.

Intersession. Après l'ajournement d'une session, des membres du personnel continuent d'achever les bleus de la plus récente session, et d'autres membres du personnel terminent les sessions récentes. Il s'agit de compiler et de réviser le jour de séance au complet et de joindre une table des matières et des pages liminaires. Lorsque c'est possible, le travail se poursuit sur les transcriptions inachevées en raison du retard pris dans les années 90. Les sessions inachevées qui restent sont celles de 2002-2003 et de 2003-2004.

En 2009, la transcription en format bleu de 84 jours de séances est achevée :

56<sup>e</sup> législature, quatrième session, 2009-2010, fascicules 1 à 16;

56<sup>e</sup> législature, troisième session, 2008-2009, fascicules 2, 4, 6, 7, 9 à 64;

55<sup>e</sup> législature, première session, 2003-2004 fascicules 2, 4 à 10.

En 2009, 54 jours de séances sont achevés :

56<sup>e</sup> législature, deuxième session, 2007-2008, fascicules 1 à 25, 27;

56<sup>e</sup> législature, première session, 2007, fascicules 50, 53, 56 à 79, ce qui achève la session ;

54<sup>e</sup> législature, quatrième session, 2001-2002, fascicules 70 et 71, ce qui achève la session.

En plus du travail sur les six sessions énumérées cidessus, une partie de la transcription des sessions en retard est achevée en 2009. Au cours de l'année civile 2009, le personnel du hansard transcrit et révise plus de 3,05 millions de mots des travaux de la Chambre.

Le tableau ci-dessous indique les statistiques des transcriptions des cinq dernières sessions complètes et de la portion 2009 de la session 2009-2010.

Les transcriptions du Comité permanent des prévisions budgétaires sont annexées aux transcriptions de la Chambre en 2004-2005 et en 2005-2006.

Demandes de transcriptions. La transcription des travaux de la Chambre est fournie sur demande. En 2009, le personnel du hansard continue de collaborer avec le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative afin de traiter les recherches du hansard et les demandes de transcriptions, la bibliothèque étant le premier point de contact pour la clientèle. Le personnel de la bibliothèque cherche les transcriptions sur Legisdoc et communique avec le Bureau du hansard

Compte de mots des transcriptions de la Chambre							
Session	Anglais	Français	Total				
55-2 (2004-05 : 58 jours, 319 heures*)	1 609 598 (71 %)	646 720 (29 %)	2 256 318				
55-3 (2005-06 : 54 jours, 310 heures**)	1 494 012 (74 %)	527 373 (26 %)	2 021 385				
56-1 (2007 : 79 jours, 477 heures)	2 524 185 (73 %)	929 210 (27 %)	3 453 395				
56-2 (2007-08 : 64 days, 363 heures)	1 978 333 (70 %)	847 493 (30 %)	2 825 826				
56-3 (2008-09 : 65 jours, 324 heures)	1 918 890 (81 %)	455 111 (19 %)	2 374 001				
56-4 (portion de 2009 : 18 jours, 70 heures)	259 127 (71 %)	107 064 (29 %)	366 191				

<sup>\*</sup>Inclut 34 heures et 392 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2005. \*\*Inclut 22,75 heures et 283 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2006.

seulement si les transcriptions demandées sont introuvables. Le personnel de la bibliothèque donne au personnel du hansard les renseignements pertinents afin de trouver les prises à transcrire pour le matériel demandé.

Le personnel du hansard étant en partie libéré de l'obligation d'effectuer les recherches découlant des demandes, plus de temps est consacré à la transcription. En conséquence, la collaboration avec la bibliothèque accroît encore plus l'accès aux transcriptions et réduit le temps de réponse aux demandes. Au cours de la session d'automne de 2009, le temps moyen de réponse du Bureau du hansard à une demande de transcription de la Chambre est de 0,46 d'une journée de travail.

### Gestion des dossiers

Afin de continuer à réduire le temps consacré à la tenue des dossiers des employés et des statistiques de la Chambre, le travail se poursuit pour établir et améliorer plusieurs bases de données électroniques. Toutes les bases de données sont conçues, et élaborées par Anthony Lovesay, spécialiste d'automatisation de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

Banque de données des registres de sortie. En novembre 2009, le personnel du hansard commence à inscrire les numéros des prises et les comptes de mots dans le registre de sortie de la base de données électronique. Grâce à l'installation d'un écran de 23 po à l'ordinateur central de la base de données, le personnel peut facilement consulter les jours de séance et rapidement déterminer leurs progrès. La base de données permet aussi aux utilisateurs de compiler divers rapports statistiques sur des jours de séance, des sessions entières ou des moments précis : le nombre d'heures siégées, le nombre de prises enregistrées, le temps consacré aux comités et le compte de mots des transcriptions.

La transition d'un registre de sortie sur papier à un système électronique permet la réduction de l'utilisation du papier et de la nécessité d'avoir de l'espace de rangement pour abriter les classeurs contenant les registres de sortie des sessions de la Chambre et des comités. Un avantage supplémentaire est la possibilité de produire des rapports statistiques presque instantanément.

Base de données des demandes de transcription. Cette base de données passe d'une application bureautique à une application Web pour que les mises à niveau soient faites et les erreurs corrigées sans devoir réinstaller l'application sur chaque ordinateur. La base de données continue d'être un outil précieux pour l'enregistrement, le classement par ordre de priorité et l'archivage des demandes. Elle comprend un dispositif de clonage qui permet aux utilisateurs de rappeler et de modifier des demandes déjà inscrites, et elle produit rapidement des rapports statistiques.

Base de données du rendement du personnel. La planification est amorcée en vue de créer une base de données qui remplacera le registre sur papier du travail de transcription, les rapports mensuels de production et les formulaires d'information sur le rendement mensuel. Cette base de données permettra de supprimer le calcul manuel des statistiques mensuelles, y compris le compte de mots des transcriptions ainsi que la nécessité d'imprimer et de photocopier les formulaires.

### Personnel

Tout au long de 2009, le personnel du Bureau du hansard comprend neuf employés à plein temps et trois professionnels de l'extérieur. En outre, par suite d'un concours, deux employés occasionnels sont recrutés à la fin novembre 2009 pour la session qui vient.

Les deux nouveaux employés occasionnels et les deux employés à plein temps recrutés à la fin décembre 2008 suivent une formation offerte par des membres du personnel sur le fonctionnement de la console, la transcription, la révision et les techniques de recherche ainsi que le fonctionnement du bureau.

# Activités spéciales

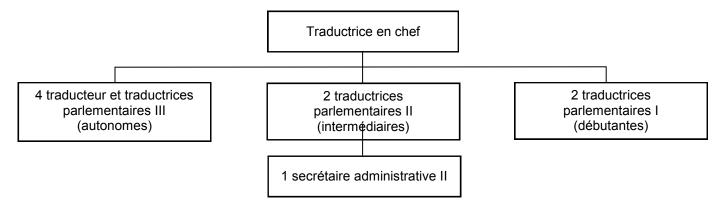
Le personnel du Bureau du hansard assure le fonctionnement de la console pendant diverses activités telles que le colloque législatif pour élèves, la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, les cérémonies d'assermentation et la cérémonie annuelle de nomination des conseillers de la reine.

# Association canadienne des journaux des débats (hansard)

En 2009, le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick continue d'être actif au sein de l'Association canadienne des journaux des débats (hansard) en contribuant au bulletin d'information, en répondant aux demandes transmises par l'intermédiaire de LISTSERV et en participant à la conférence annuelle.

# Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



#### Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

### Année civile 2009

### Faits saillants

- À la mi-février, le Bureau de traduction du Nouveau-Brunswick invite les membres du personnel à participer à des ateliers offerts par le Bureau de la traduction d'Ottawa. Les ateliers portent sur la reformulation, les anglicismes et le mot juste, les difficultés de la langue anglaise. Le personnel a très apprécié cette occasion de se perfectionner.
- Au cours de l'année, les derniers travaux d'aménagement de plateformes dans les bureaux de la maison Edgecombe sont entrepris et achevés. Ces plateformes sont nécessaires afin de régler le problème de

dénivellation des planchers. Tous nos remerciements aux charpentiers qui ont su accomplir leur travail sans perturber le nôtre.

- En mai, la greffière rencontre le personnel pour faire connaissance avec les nouvelles employées qu'elle n'avait pas encore eu l'occasion de rencontrer et répond à des questions. Les membres du personnel apprécient beaucoup cette visite.
- Durant l'année, des promotions sont accordées à des employées méritantes.
- Le nombre de jours de séance en 2009 se chiffre à 69, soit 49 jours de séance de la troisième session de la 56<sup>e</sup> législature et 20 jours de séance de la quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature.
- Au cours de l'année 2009, la production s'élève à plus de 2 millions de mots, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente.
- Pendant l'année, plus de 1 152 demandes de traduction sont traitées, sans compter les demandes ponctuelles faites par téléphone et par courriel.

### Chambre

**Objectif**: traduire les comptes rendus et les procèsverbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à près de 63 % de la charge de travail, soit 6 % de plus qu'en 2008. Près

de 24 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais.

Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à plus de 8 % de la charge de travail, soit une augmentation de plus de 2 % par rapport à 2008, et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent plus de 10 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

### **Parlementaires**

**Objectif**: traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à près de 14 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

Au cours des 69 jours de séance pendant l'année en question, 365 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 1 293 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du budget de 2009-2010, le discours du trône de la quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature, le discours du budget de 2010-2011 ainsi que 321 déclarations et 43 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le

nombre moyen de pages par discours est de 17,7 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 92 % de la charge de travail. Environ 94 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Au cours de cette période, seul le Bureau de l'opposition officielle fait appel à nos services. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

### Comités

**Objectif**: traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à près de 1 % de la charge globale de travail.

## Bureau de l'Assemblée législative

**Objectif**: traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à plus de 7 % de la charge globale de travail.

Tableau 1 : Production (par mots) de Traduction des débats, année civile 2009 (chiffres arrondis)				
CHAMBRE				
Avis de motion et Feuilleton	201 000			
Journal Hansard <sup>1</sup>	166 000 1 255 000			
Hansard	1 233 000			
PARLEMENTAIRES				
Discours et déclatations	216 000			
Correspondance et communiqués	58 000			
COMITÉS	15 000			
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	89 000			
TOTAL <sup>2</sup>	2 000 000			

- Inclut un report d'environ 1,2 million de mots (47 % du hansard de 2001-2002 ainsi que les séances 3 et 11 de 2009-2010) de l'année antérieure.
- 2 Exclut un report d'approximativement 21,92 millions de mots (33 % du hansard de 2001-2002, 100 % du hansard de 2002-2003, 100 % du hansard de 2003-2004, 100 % du hansard de 2004-2005, 100 % du hansard de 2005-2006, 100 % du hansard de 2007, 100 % du hansard de 2007-2008, 100 % du hansard de 2008-2009 et les séances 1 à 20 de 2009-2010) à l'année ultérieure.

Tableau 2 : Statistiques comparatives sur les sessions							
	2004-2005	2005-2006	2007	2007-2008	2008-2009		
Jours	58	54	79	64	65		
Mots	2 377 000*	2 240 000	4 121 000*	3 072 000*	2 706 000*		

<sup>\*</sup> Chiffres estimatifs.

# Projet spécial

# Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

### Contexte

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est reçu pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. Pendant l'année à l'étude, un montant de 57 096 \$, puisé dans le budget de Traduction des débats, est dépensé pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

# Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

# Résultats

- La demande de traduction du hansard est de 2,48 millions de mots, une baisse de 13 % par rapport aux 2,81 millions de mots de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 1,26 million de mots, une hausse de 36 % par rapport au 0,93 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,22 million de mots. Au cours des trois dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production

s'est situé en moyenne à 2,07 millions de mots par année.

# Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

### Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 13,08 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 28 avril 2002 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 440 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2001-2002. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.

# Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

#### Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 1,22 million de mots, contre 1,88 million de mots au cours de l'année précédente, une baisse de 54 %.
- Pendant l'année à l'étude, 69 nouvelles séances ont lieu, tandis que 31 jours de séance sont traduits.
   L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 38 fascicules, par rapport à une hausse de 36 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 92 mois (soit 479 jours de séance), contre 84 mois (soit 441 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

### Contrôle de la qualité

La mise à jour plus ou moins mensuelle du *Répertoire* des organismes néo-brunswickois et nationaux se poursuit au cours de l'année. Plus de 32 000 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Le *Guide de rédaction parlementaire* a aussi été mis à jour.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <a href="http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp">http://www.gnb.ca/legis/publications-f.asp</a>.

## Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les au tres 9 traductrices et traducteurs parlementaires et la secrétaire administrative de Traduction des débats ainsi qu'avec 5 traductrices et traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée

# Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de l'opposition officielle.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les deux directions reçoivent des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité de la greffière.

### Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et les chefs de tiers partis) et doit être utilisé pour les salaires du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

### Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

## Bureau des député(e)s du gouvernement

Les huit membres du personnel permanent du bureau relèvent du chef du personnel qui est responsable de fournir aux députés du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception.

Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

## Bureau de l'opposition officielle

Le bureau compte 14 postes permanents, dont celui de chef du personnel qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception.

Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation ainsi qu'à la maison Jewett.

# Hommages

### Lewis Charles Ayles

Le 26 novembre 2009, M. Olscamp souligne le décès de Lewis Charles Ayles, député progressiste-conservateur de la ville de Campbellton de 1967 à 1970, qui est décédé le 21 octobre à l'âge de 82 ans.

M. Ayles est né le 28 août 1927, à Atholville, au Nouveau-Brunswick, fils de Clifford Ayles et d'Evelyn Landry. Il a eu une longue carrière distinguée. Admis au Barreau en 1952, il a exercé le droit à Campbellton jusqu'en 1971. Il a été élu à l'Assemblée législative en 1967 pour représenter la circonscription de Campbellton et a servi à ce titre jusqu'en 1970.

Il a été nommé à la Cour provinciale en 1971. En 1983, il a été nommé à la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine et, en 1985, à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, où il a siégé jusqu'à ce qu'il se retire en 2002. Il a aussi été le premier président de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, poste auquel il a été nommé en 2004. Il a occupé le poste pendant 18 mois. En novembre 2004, il a été nommé conseiller de la Reine.

### Daniel (Danny) Ernest Cameron

Danny Cameron, ancien chef de l'opposition et membre du parti Confederation of Regions-N.B. représentant la circonscription de York-Sud de 1991 à 1995, est décédé le 12 avril 2009 à l'âge de 85 ans. Le premier ministre Shawn Graham lui rend hommage le 14 avril 2009 :

M. Cameron, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, a servi dans l'ARC. Il a été un fondateur d'Atlantic Rentals Ltd. Il a été chef de l'opposition officielle de 1991 à 1995. Il aimait voyager, aller à la chasse et à la pêche, collectionner des pièces de monnaie et des oeuvres d'art et restaurer des voitures hippomobiles. Il a été membre de la Fredericton Society of Saint Andrew, de la filiale 4 de la Légion royale canadienne, de la chorale de la Légion, du Golden Club et de l'église presbytérienne Saint Andrews.

M. Cameron avait une excellente réputation et était très respecté dans tous les milieux politiques. Il était un homme de passions qui a agi selon ses convictions et a représenté avec fierté les gens de sa circonscription.

# Léonide Honoré Cyr

Le 18 novembre 2009, l'hon. M. Murphy rend hommage à l'ancien député libéral de la ville de Moncton, Léonide Honoré Cyr, qui est décédé le 4 novembre 2009 :

Léonide Cyr est décédé ce mois-ci à l'âge de 83 ans. Il a fait ses études à la St. Francis Xavier University et à l'école de droit Dalhousie. Il était marié à la regrettée Laetitia Thériault et avait quatre enfants, qui sont tous très accomplis : Michel, Myriam, Christine et Isabelle.

M. Cyr, affectueusement appelé Ned, a été un avocat distingué qui a reçu le titre de conseiller de la reine.

Il est né le 19 avril 1926, à Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Il a exercé le droit à Sydney, en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à Grand-Sault et à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Il a siégé pendant deux mandats au conseil municipal de Moncton et a présidé la Division du Nouveau-Brunswick de la Société du cancer.

M. Cyr a siégé pendant un mandat à l'Assemblée législative, de 1967 à 1970, et a été vice-président de la Chambre pendant cette période.

### R. Gordon L. Fairweather

Robert Gordon Lee Fairweather, premier président de la Commission canadienne des droits de la personne et président fondateur de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, est décédé le 24 décembre 2008 à l'âge de 85 ans. Il est né à Rothesay, au Nouveau-Brunswick, et a fait ses études à l'école Rothesay Collegiate. Il a été lieutenant-commander de la Réserve volontaire de la Marine royale du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale, de 1941 à 1945. Il a obtenu un baccalauréat en droit civil de l'Université du Nouveau-Brunswick ainsi qu'un doctorat en droit de la Osgoode Hall.

M. Fairweather a été député progressiste-conservateur de la circonscription de Kings à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick de 1952 à 1962, et procureur général de la province, de 1958 à 1960. Il a été élu à la

Chambre des communes pour représenter la circonscription de Royal en 1962, 1963 et 1965, et pour représenter la circonscription de Fundy—Royal en 1968, 1972 et 1974.

En 1977, il a été nommé à titre de premier président de la Commission canadienne des droits de la personne, poste qu'il a occupé jusqu'en 1987. Il a été un observateur officiel lors d'élections au Zimbabwe, en El Salvador, au Guatemala et en Malaisie et a dirigé, à trois reprises, la délégation canadienne aux réunions de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève. En 1978, il est devenu officier de l'Ordre du Canada.

De 1989 à 1992, M. Fairweather a présidé la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

## Douglas Arnold Flower

Douglas Arnold Flower, député libéral de Sunbury de 1967 à 1970, est décédé le 30 juillet 2009.

Il est né à New Zion, au Nouveau-Brunswick, fils des regrettés Charles Flower et Cora Robinson. Après avoir fait ses études à l'école secondaire de Minto et au Fredericton Business College, il a commencé à travailler dans l'industrie de l'exploitation houillère chez W. Benton Evans. Il a fait preuve pendant toute sa vie d'un engagement à l'égard de l'industrie de l'exploitation houillère du Nouveau-Brunswick, de son église, de sa collectivité — en tant que conseiller municipal et maire suppléant — et de la province du Nouveau-Brunswick.

### Roméo LeBlanc

Le 24 juin 2009, le premier ministre Shawn Graham souligne le décès de l'ancien gouverneur général Roméo LeBlanc :

M. LeBlanc a été une figure marquante de la renaissance acadienne et une voix reconnue au Canada et dans le monde pour les gens du Nouveau-Brunswick de toutes les origines sociales.

Né et élevé à Memramcook, Roméo LeBlanc a étudié au Collège Saint-Joseph, dans son village natal, et à l'Université de Paris avant de revenir au Nouveau-Brunswick afin de travailler comme enseignant et ensuite comme journaliste pour Radio-Canada à Ottawa, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il a d'abord fait son entrée sur la scène politique à titre de secrétaire de presse des anciens premiers ministres Lester Pearson et Pierre Trudeau.

Député libéral, il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes pour représenter la circonscription de Westmorland-Kent en 1972. Il a été ministre des Pêches et des Océans de 1974 à 1982. Il a été responsable de l'élargissement à 320 km de la limite territoriale du Canada ainsi que de l'instauration de l'aménagement et de la conservation des pêches dans l'industrie afin de contenir la surpêche et l'expansion démesurée.

Il a été nommé au Sénat en 1984 et a servi à titre de président du Sénat jusqu'à sa nomination comme 25<sup>e</sup> gouverneur général du Canada en 1994. Il a été le premier Acadien et la première personne des Maritimes à occuper le poste.

L'histoire du Canada et les droits et le patrimoine des autochtones canadiens passionnaient M. LeBlanc ; il a proclamé la première Journée nationale des Autochtones en 1996 et a créé des prix pour l'enseignement de l'histoire et des arts. En 1999, il a présidé à la création du nouveau territoire du Nunavut.

Roméo LeBlanc était un fier Néo-Brunswickois et un fier Acadien, dont la vision, le leadership et la compassion ont eu des effets importants sur sa province natale et le pays entier.

# Publications et ressources électroniques

# Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984.

Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, de 1929 à 2006.\*\*

Premiers discours prononcés selon le parti, le ou la parlementaire ou la circonscription : 1834 et 1835-1837, 1850-1861, 1882-2006.

Périodiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Publications gouvernementales du Nouveau-

Brunswick. Catalogue annuel.\*

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.

*Table des matières des périodiques.* Mensuel. *Liste sélective d'acquisitions.* Trimestriel.\*

# Bureau du greffier

Activités législatives, 2008

Journal (non révisé) : Assemblée législative : Nouveau-Brunswick, troisième session de la 56<sup>e</sup> législature (49 fascicules).\*

Journal (non révisé) : Assemblée législative : Nouveau-Brunswick, quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature (20 fascicules).\*

Feuilleton et Avis, 20 numéros du 17 novembre 2009 au 18 décembre 2009.\*

Feuilleton et Avis, 49 numéros du 17 mars 2009 au 17 novembre 2009.\*

Attribution des sièges, troisième session, 56<sup>e</sup> législature.

Attribution des sièges, quatrième session, 56<sup>e</sup> législature.

Projets de loi déposés pendant la troisième session de la 56<sup>e</sup> législature — état des travaux.\*

Projets de loi déposés pendant la quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature — état des travaux.\*

Rapports parlementaires trimestriels, *Revue* parlementaire canadienne, 2009.

\* Internet : <a href="http://www.gnb.ca/legis">http://www.gnb.ca/legis</a>>.

### Bureau du hansard

Journal des débats (hansard). 2007-2008, deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature. Terminés : jours de séance 1 à 25, 27, ce qui achève la session.

Journal des débats (hansard). 2007, première session de la 56<sup>e</sup> législature. Terminés : jours de séances 50, 53, 56 à 79, ce qui achève la session.

Journal des débats (hansard). 2001-2002, quatrième session de la 54° législature. Terminés : jours de séances 70 et 71, ce qui achève la session.

Journal des débats (hansard). 2009-2010, quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature. Non révisés : les jours de séance 1 à 16 (format bleu).

*Journal des débats (hansard).* 2008-2009, troisième session de la 56<sup>e</sup> législature. Non révisés : les jours de séance 2, 4, 6, 7, 9 à 64 (format bleu).

Journal des débats (hansard). 2003-2004, première session de la 55<sup>e</sup> législature. Non révisés : les jours de séance 2, 4 à 10 (format bleu).

Journaux de la console. Troisième session de la 56<sup>e</sup> législature, du 17 mars 2009 au 17 novembre 2009, 49 journaux ; quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature, du 17 novembre 2009 au 18 décembre 2009, 20 journaux.

Statistiques, Comité des subsides. 2008-2009, troisième session de la 56<sup>e</sup> législature.

Note : tous les documents sont accessibles au répertoire Legisdoc du service intranet de l'Assemblée législative.

# Projet spécial

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 1979-, <a href="http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp">http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp</a>.

———, *Guide de rédaction parlementaire* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 2001-, <a href="http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp">http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp</a>.

————, Au coeur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick, conférence prononcée le 1<sup>er</sup> novembre 2003, <a href="http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp">http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp</a>.

### Traduction des débats

Recueil de définitions législatives, 1993- / Listing of Definitions in Legislation, 1993-.

Sauvageau, Alain. Formules pour la traduction parlementaire, 1995- / Parliamentary Translation Forms, 1995-.

# Notes